

# POUR

FSU

La FSU en congrès

2016 en actions

La fiscalité, recette  
de la solidarité

Financez les projets scolaires 2016 !

Avec le  
MIXTE DE  
CHOCOLATS  
sur catalogue

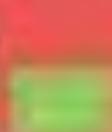
400 €  
de livraison  
en un jour



Kit Oliver

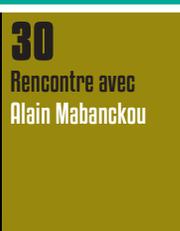
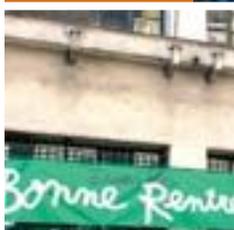
Mixte chocolat de Pâques 2016

1 semaine à l'avance de partir



Demandez vos catalogues gratuits  
de Chocolats de Pâques sur [initiatives-saveurs.fr](http://initiatives-saveurs.fr)  
ou 02 43 14 30 00





Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0720-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Monique Daune,  
Claire Guéville,  
Emmanuel Guichardaz,  
Vincent Martinez,  
Jacques Mucchielli.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Tréviers/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



ÉDITO

# Une année d'espoir et de nouvelles conquêtes

**S**e souhaiter une bonne année est bien plus qu'un rituel. C'est déjà l'espoir d'un monde meilleur, plus juste et plus solidaire.

Après une année 2015 empreinte de tragédies et de peine, souhaitons que nous trouvions, en France et dans le monde, le chemin de la paix et du vivre ensemble.

Et 2016 doit aussi être l'année de l'emploi, de la formation, de la protection sociale et des salaires.

« L'urgence économique et sociale » ne doit pas être un nouveau slogan du gouvernement mais un réel train de mesures efficaces et concrètes afin que le quotidien de toutes et tous les salarié-e-s, jeunes, chômeur-euse-s et retraité-e-s s'en trouve amélioré. Cela suppose de placer la nouvelle année sous le signe du partage des richesses.

2016 devra également poursuivre tous les débats et actions pour que les engagements de la COP21 soient suivis d'effets, afin d'assurer un développement durable sur notre planète.

Et 2016 doit bien sûr être l'année de la Fonction publique et des services publics, sans qui la cohésion sociale et les valeurs de notre société n'ont pas grand sens. La FSU, avec les personnels, fera tout pour que 2016 soit bien une année de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de progrès et de bonheur pour toutes et tous!

Alors, bonne année!



Bernadette Groison

## Portugal : un programme anti-austérité sous tension

C'est historique au Portugal. Le gouvernement de droite, arrivé en tête des législatives de novembre (38,6 %), a été renversé par la gauche qui ne s'était pas présentée unie dans le pays depuis 1974... Deuxième force politique lors de ce scrutin (32,4 %), le *Parti socialiste* a dû faire alliance avec le *Bloc de gauche* (10,2 %) et la coalition regroupant les *Verts* et le *Parti communiste* (8,3 %), pour constituer une nouvelle majorité. « *Il est possible de tourner la page de l'austérité* », a déclaré le nouveau 1<sup>er</sup> ministre Antonio Costa qui s'est toutefois engagé à « *respecter les règles budgétaires européennes* ». Le nouveau gouvernement ambitionne principalement de redonner du pouvoir d'achat aux portugais, en mettant fin au gel des retraites et en relevant progressivement le salaire minimum de 100 € nets d'ici 2019. Mais cette majorité fragile, notamment en raison de ses divergences internes sur la renégociation de la dette, va aussi devoir faire face à la pression de Bruxelles et des marchés financiers qui veulent maintenir le cap de l'austérité budgétaire.

## Arabie Saoudite

# Les femmes aux urnes

**D**ernier pays au monde où les femmes n'avaient pas le droit de vote, l'Arabie Saoudite a vu ses citoyennes se rendre aux urnes le 12 décembre 2015 à l'occasion des élections municipales. Une dizaine d'entre elles ont été élues.

Les femmes se sont largement emparées du droit de vote tant attendu, puisqu'environ 80 % d'entre elles sont allées voter, soit une participation plus élevée que celle des hommes, qui jouissent, eux, de ce droit depuis 2005.

L'acte de participation au scrutin n'était cependant pas totalement exempt de difficultés. L'absence totale d'autonomie, car les femmes n'ont pas le droit de conduire, a empêché des électrices potentielles de se déplacer, si un mari, un père ou un frère ne se proposait pas de les emmener au bureau de vote. De plus, les préceptes de l'islam wahhabite en vigueur imposent la non mixité: environ un tiers des bureaux de



80% des femmes ont participé aux élections.

vote étaient réservés aux femmes, les autres leur étant interdits.

Pour la même raison, les 900 candidates n'ont jamais eu la possibilité de rencontrer directement les électeurs masculins. Leur campagne électorale n'a pu se faire que dissimulées derrière un paravent devant un parterre d'hommes peu nombreux et la plupart déjà convaincus d'une nécessaire évolution du droit des femmes

dans leur pays. Il fallait donc, au-delà du fait qu'il s'agissait d'une procédure totalement inédite pour ces Saoudiennes, une belle dose de volonté et de persévérance pour aller au bout de cette candidature.

Il s'agit indiscutablement, pour les femmes saoudiennes, d'un pas vers l'autonomie et la possibilité de jouer enfin un rôle dans la société. Mais tant d'autres droits restent à conquérir dans un pays où la charia tient lieu de système juridique. ♦

Aline Becker

## Didier Bourgoïn et Didier Haudiquet\* : « SNUTER, un nouveau syndicat... plein d'expériences »

C'EST L'ACTU

Les 3 et 4 décembre 2015, le SnuACTE-FSU et le SNUCLIAS-FSU ont décidé d'unir leurs forces pour créer Syndicat National Unitaire de la Territoriale dans la FSU : le SNUTER-FSU.

*Quelles sont les raisons qui ont poussé à donner naissance au SNUTER ?*

Tout d'abord pour répondre à un mandat que la FSU s'était donné au congrès de Lille visant à encourager la fusion de syndicats « *dont les champs de syndicalisation se superposent ou se regroupent largement* ». Ensuite, pour proposer une organisation cohérente et unifiée du versant territorial de la FSU, préparer les prochaines échéances électorales de 2016 dans la FPT et de 2018 dans la fonction publique.

*Quelles ont été les étapes de ce processus ?*

Il a été entamé il y a plusieurs mois. Le SNUCLIAS a fait le choix de rejoindre la FSU en 2003. Le Snu-ACTE est né de l'évolution de l'UNATOS, membre fondateur de la FSU. Nos deux syndicats ont pris l'engagement en 2012 de « *s'engager dans un processus*

*de contacts, de rencontres et de discussions devant permettre, le rapprochement puis le rassemblement pour aboutir à la fusion de nos syndicats par la création d'une nouvelle entité syndicale* ». C'est ce qui vient d'être fait avec la « création » du SNUTER: un nouveau syndicat... mais plein d'expériences compte tenu nos histoires respectives.

*Comment cela va-t-il se passer pour les adhérents actuels ?*

Il faut se structurer pour gagner en efficacité et assurer le développement du SNUTER en gagnant de nouvelles implantations. Nous avons choisi une organisation qui colle à celle de la territoriale, avec un syndicat national composé de syndicats locaux souverains représentatifs auprès des employeurs territoriaux. Nous allons continuer de nous engager et de proposer un syndicalisme unitaire et indépendant, démocratique, souverain dans son champ et participant pleinement à l'activité fédérale de la FSU.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

\*Respectivement secrétaires généraux du SNUCLIAS-FSU et SnuACTE-FSU.

## Mouvements sociaux

## Dès janvier, dans l'action

**L**a FSU qui a obtenu que, pour la première fois depuis cinq ans, un rendez-vous salarial pour les fonctionnaires soit prévu en février prochain, s'est déjà adressée à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires pour le préparer.

Les agents publics subissent depuis 6 ans une perte lourde de leur pouvoir d'achat, avec le gel du point d'indice et plus récemment l'augmentation des cotisations retraites, la revalorisation devra être conséquente. La FSU sera donc attentive et exigeante pour que la revalorisation du point d'indice et les mesures de rattrapages du pouvoir d'achat que proposera le gouvernement soient à la hauteur des enjeux. Plusieurs fédérations de fonctionnaires appellent le 26 janvier à une journée de grèves et de manifestations pour une augmentation significative des salaires et la défense du service public. La FSU soutient cette journée de mobilisations selon les modalités (grèves, manifestations, rassemblements.) qu'auront dé-



cidées ses syndicats nationaux ou ses sections départementales qui s'y engageront. Dans l'éducation, l'intersyndicale contre la réforme du collège avait dès le mois de décembre appelé les enseignants à la grève le 26 janvier pour exiger de la ministre qu'elle retire son projet largement contesté et qu'elle ouvre des discussions avec les syndicats. Cette mobilisation est maintenue (voir p. 14).

La dégradation de la situation de Pôle Emploi conduit le syndicat de la FSU à préparer, dans l'unité la plus large possible, une action pour le mois de février afin d'obtenir les moyens nécessaires pour accompagner dignement les chômeurs dans leur recherche d'emploi et garantir un accès gratuit et de proximité aux services et agences de l'opérateur public. ♦

Clara Chaligny

## Apprentissage et formation des chômeurs

C'est en utilisant les termes « d'état d'urgence économique et social » que François Hollande a annoncé jeudi 31 décembre lors de son allocution des vœux aux Français, « un plan massif de formation des demandeurs d'emploi », avec « 500 000 personnes de plus [qui] seront accompagnées vers les métiers de demain ». Les filières de l'apprentissage devront également être renforcées avec l'appui des régions et des moyens de formation professionnelle des entreprises. Il faut dire que les chiffres du chômage de novembre, révélés par Pôle emploi, ne donnent pas de quoi se réjouir. Ayant progressé de 0,2 point sur les trois derniers mois, ils témoignent d'une année sombre pour le chômage qui touche 5,4 millions de personnes au troisième trimestre, un triste record qui n'avait pas été atteint depuis 1997. Les arbitrages qui devraient être rendus par le président de la République, le 18 janvier, devront être accompagnés d'un engagement budgétaire de l'État.

## Déchéance de nationalité

## Une mesure qui déçoit beaucoup

**A**près moult revirements, le gouvernement a inscrit la déchéance de nationalité pour les bi-nationaux nés français et ayant grandi en France, dans le projet de loi de révision de la constitution pour la « protection de la Nation ».

Cette mesure, prise au nom de la lutte contre le terrorisme est avant tout une remise en cause du droit du sol et du ca-

ractère indivisible de la République. Dès le lendemain de cette annonce, la FSU a dénoncé cette décision dans un communiqué du 24 décembre, estimant que « cette mesure qui est un danger dans ce qu'elle sous-tend pour le vivre ensemble, enfonce un coin dans la cohésion de la société en remettant

en cause l'accès à la nationalité française par le droit du sol... [Elle] demande au gouvernement de revenir sur cette proposition et aux parlementaires de refuser de l'avaliser ».

Le gouvernement s'apprête également à pérenniser certaines mesures de l'état d'urgence dans le code pénal à travers un nouveau projet

de loi qu'il a soumis au conseil d'état, ce qui renforcerait de façon les pouvoirs de la police et des préfets au détriment du contrôle judiciaire.

La FSU rappelle que si des mesures doivent être prises pour lutter contre le terrorisme, cela ne peut se faire contre les droits et libertés individuelles. ♦

A. B.

Régionales 2015

# Etat d'urgence démocratique

**L**es élections régionales se sont déroulées les 6 et 13 décembre 2015 dans le contexte fort particulier d'une profonde réforme territoriale dans un pays en état d'urgence après les attentats du 13 novembre. La poussée du front national n'a pas épargné les fonctionnaires.

S'agissait-il vraiment d'élections régionales ? Les régions, au territoire souvent agrandi et aux compétences renforcées, ont en charge le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports. Elles peuvent jouer un rôle de coordination en matière d'emploi et un rôle moteur en matière d'environnement. Tous ces thèmes auraient dû constituer le cœur de la campagne et la motivation première des électeurs. Force est de constater que tout cela a été relégué au second plan. Les

enjeux réels de ces élections ont été largement occultés par les débats nationaux autour de la sécurité et de l'état d'urgence.

## La stratégie du front républicain

Sans véritable surprise, au premier tour, le Front National arrive en tête dans six des treize régions, la droite arrive en première position dans quatre et la gauche résiste dans deux. La Gauche appelle immédiatement au « barrage » républicain pour éviter une victoire du FN et le PS retire ses listes en Nord-Pas-de-Calais-Picardie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur où le FN semble en mesure de l'emporter avec plus de 40 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour. Par ailleurs, cinq syndicats – CGT, CFDT, CFTC, Unsa, FSU – sont sortis de leur réserve, donnant une consigne pour le deuxième tour des régio-



nales en appelant à voter contre le Front national qualifié de « menace pour la démocratie ».

## Un observatoire intersyndical

La FSU est déjà engagée avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FiDL dans le cadre d'une campagne commune « Ensemble uni-e-s contre l'extrême droite » initiée en

janvier 2014. Ces organisations syndicales se sont en outre dotées d'un observatoire national intersyndical des politiques et des pratiques municipales de l'extrême-droite. Le second tour des régionales n'a donc finalement pas vu le FN conquérir l'une des trois régions qu'il visait (Nord-Pas-de-Calais-Picardie, PACA et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine). Les Républicains remportent finalement sept régions en France métropolitaine, dont l'Île-de-France, ainsi que La Réunion, quand le PS se maintient dans cinq, sept avec Guadeloupe et Guyane.

Les régionalismes triomphent en Corse et en Martinique. Globalement, les listes soutenues par la Droite ont recueilli 40,7 % des votes exprimés, celles soutenues par la Gauche 31,3 %, tandis que les listes frontistes ont obtenu 28 % des voix – soit presque autant qu'au premier tour (28,5 %), et ce dans un contexte de forte

## Treize régions nouvelles



Il s'agissait d'élire pour six ans des conseillers régionaux désormais en charge des nouvelles « grandes régions » créées par la loi du 16 janvier 2015. On compte ainsi 1 671 conseillers régionaux pour les 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse), 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode scrutin spécifique, 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion. Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique sont remplacés dans le même temps par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires. C'est un scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire de 25 % des sièges pour la liste arrivée en tête, ce qui garantit une majorité absolue. Un mois après les élections, toutes les régions ont leur président, y compris les sept grandes régions fusionnées, officiellement nées au 1<sup>er</sup> janvier dont l'une des premières missions sera de se trouver un nom.



Le FN conquiert un univers socio-professionnel qui lui était traditionnellement hostile et prend même racine au cœur du monde enseignant.

hausse de la participation (58,53 % des inscrits lors de ce second tour contre 50,08 % au premier).

### Et après ?

Ces élections témoignent sans conteste d'un tournant historique, particulièrement sensible dans la Fonction Publique. En effet, « l'implantation du FN dans les trois fonctions publiques s'est confirmée de manière impressionnante » souligne Luc Rouban (CNRS-CEVIPOF).

Le FN conquiert un univers socio-professionnel qui lui était traditionnellement hostile et prend même racine au cœur du monde enseignant. Sur la base des résultats du 1<sup>er</sup> tour, le vote des fonctionnaires en faveur de la gauche est passé sous la barre des 50 %. Dans la seule Fonction publique d'État (monde en-

seignant exclu), le vote frontiste atteint 30,5 % et chez les enseignants, il dépasse les 9 %. Cet ancrage suit néanmoins les lignes d'une fracture sociale qui sépare les cadres des agents d'exécution, clivage particulièrement puissant dans la Fonction publique hospitalière. Si l'on ne prend que les actifs certains de voter, le niveau de vote FN augmente encore chez les fonctionnaires de catégorie C, à 39 % dans la FPE et jusqu'à 44,7 % dans la FPH mais « seulement » 28,8 % dans la FPT. Cela met en évidence la crise profonde qui traverse la Fonction Publique et éclaire d'un jour nouveau les projets de réforme de l'État passés ou à venir dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017.

Rien ne pourrait plus être comme avant, se plaisaient à répéter nombre de responsables politiques... Et qu'en est-il, quelques semaines plus tard... ?

## Bruno Cautrès

### « Les bases sociologiques du vote FN se sont élargies et consolidées »



Bruno Cautrès est chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF-CNRS).  
twitter@BCautres

*Le vote Front national est-il toujours un simple vote protestataire ?*

Si l'on définit la composante protestataire du vote pour le Front national comme l'expression d'une insatisfaction radicale vis-à-vis du système politique et démocratique en place, cette dimension est toujours présente. Mais elle n'est pas exclusive d'une dimension d'adhésion de l'électorat frontiste à des thèmes portés par le FN sur l'immigration, le contrôle des frontières ou la « préférence nationale ». Davantage que par le passé, ceux qui votent pour le FN le font parce qu'ils considèrent que le FN a posé un diagnostic qui est vrai sur la France, même si ces mêmes électeurs continuent d'avoir des doutes sur le réalisme des solutions préconisées par le FN, comme par exemple la sortie de la zone euro.

*Y a-t-il un ancrage sociologique du vote FN ?*

Lors des élections régionales de 2015, les bases sociologiques du vote FN se sont à la fois élargies et consolidées. Des catégories comme les emplois les moins qualifiés de la Fonction publique ont davantage voté FN qu'avant. Par ailleurs l'ancrage du FN dans les catégories populaires s'est consolidé : parmi les ouvriers, les employés mais aussi dans toutes les catégories des précaires, les chômeurs, les intérimaires, les jeunes en contrats aidés. Si le vote FN continue d'être important parmi les petits indépendants ou commerçants, sa composante populaire ne cesse de s'affirmer élection après élection.

*Le tripartisme est-il en passe de s'installer durablement en France ?*

Depuis les années 1990 on emploie plutôt l'expression de « tripartition » afin de décrire que l'espace politique et idéologique français ne peut plus être réduit à la seule dimension gauche-droite. Le FN est à présent solidement installé comme le troisième bloc ou pilier de notre vie politique et le fameux « plafond de verre » a été repoussé assez loin lors des dernières élections régionales. Dans le cadre d'un système électoral majoritaire à deux tours, soit le FN devra trouver des alliances (droite souverainiste par exemple), soit il devra monter encore plus haut au premier tour. À terme, nos institutions ne pourront sans doute éluder encore longtemps la question de la réforme électorale et de la dose de proportionnelle à introduire.

Propos recueillis par Vincent Martinez

\*Ses travaux portent sur l'analyse des comportements et des attitudes politiques en France et en Europe. Sa dernière note de l'Enquête Electorale Française 2017 est intitulée « Les trois France »

Dans l'immédiat, malgré les engagements des uns et des autres, peu de changements : pas de remaniements ministériels mais des déclarations du Premier Ministre qui affirme vouloir placer la lutte contre le chômage au cœur de l'action du gouvernement. Le verdict des urnes constitue

une « injonction » à « agir, sans relâche, plus vite », contre le chômage : « L'emploi, la formation des chômeurs, l'apprentissage pour nos jeunes doivent mobiliser plus que jamais toute notre énergie. » a-t-il ainsi affirmé le soir même du 13 décembre. ♦

Claire Guéville

8<sup>e</sup> Congrès de la FSU - Le Mans

# Un congrès tourné vers l'avenir

La FSU organise un congrès national tous les trois ans (article 20 des statuts). Celui qui se tiendra au Mans du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016 sera le 8<sup>e</sup> congrès de notre fédération depuis sa création en 1993. Étape importante et incontournable de la vie démocratique d'une organisation syndicale, ce congrès aura nécessité plus de 8 mois de préparation, depuis la définition des thèmes en mai, le vote d'orientation en novembre, les congrès départementaux en décembre et janvier. La FSU est aujourd'hui forte de 23 syndicats, dans la Fonction publique d'État, la territoriale, l'emploi et l'insertion... Si elle est assurément une force qui compte, elle doit être en capacité de réinterroger son projet syndical. À ce titre, les résultats des élections professionnelles de 2014, avec un nouveau recul, qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, ont constitué un signal qu'il est nécessaire de prendre en compte.



Le choix de faire vivre un syndicalisme de proposition, de négociation et d'actions implique d'être au plus près des personnels, de rendre compte de l'activité syndicale et des résultats, de prendre en considération leurs propositions et leur capacité de mobilisation. La crise économique, sociale et environnementale que nous connaissons depuis plusieurs années doit être analysée et le

mouvement social, dans ses domaines de compétence, se doit de contribuer à l'émergence de propositions alternatives crédibles. La place et le rôle des services publics, la reconnaissance professionnelle des près de 5 millions d'agent-e-s qui travaillent quotidiennement pour les faire vivre, seront à coup sûr réaffirmés mais il ne faut pas pour autant occulter les questions nouvelles qui se posent : organisation territoriale, contrôle démocratique, financement... Les évolutions du paysage syndical dans notre pays, mais également à l'échelle européenne interrogent la place de la fédération et les liens qu'elle entretient avec ses divers partenaires. Enfin, un temps sera consacré, pendant le congrès, à la situation internationale et au contexte particulier issu des attentats perpétrés dans notre pays, et ses conséquences sur la donne politique et sociale : mesures sécuritaires, montée de l'extrême droite, tentation du repli sur soi.

## Extrême-droite

Alors que la dynamique ascensionnelle du FN se poursuit, la FSU ne se résout pas à ce que ce parti puisse apparaître comme une alternative à la situation actuelle. Elle poursuit le travail de fond engagé, notamment dans le cadre de la campagne « Uni-es contre l'extrême droite » lancée en janvier 2014 avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la Fidl, dans le prolongement de la déclaration intersyndicale « la préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme ! » de mars 2011. Dans ce cadre, ces organisations animent l'Observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême-droite. Après les attentats du mois de janvier 2015, la FSU a décidé, avec la CGT, la CFTD, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA et Solidaires, d'initier un travail commun dont le texte « Après le 11 janvier 2015 : Vivre ensemble, travailler ensemble » est la première traduction. La FSU participe aussi aux travaux de VISA et s'implique dans les collectifs « Pour un avenir solidaire ». Le Congrès du Mans confirmera et amplifiera sans nul doute ces orientations.

C'est donc résolument tournés vers l'avenir que près de 1 000 délégué-e-s représentant les sections départementales, les syndicats nationaux et les tendances plancheront sur les textes des 4 thèmes, les résolutions et motions, les modifications statutaires et doteront la fédération de nouvelles perspectives pour les trois années à venir. ♦

Emmanuel Guichardaz

## Table ronde « Terrorisme, décrypter et agir »

Les attentats de janvier et novembre 2015 ont mis en évidence les phénomènes de radicalisation, qui peuvent toucher notamment une partie de la jeunesse de notre pays. Ils interrogent nécessairement celles et ceux qui sont au contact de ces populations, que ce soit à l'école, au travail, dans les quartiers, ou en établissements pénitentiaires. Les services publics et leurs agents sont donc directement concernés. Comment ces phénomènes apparaissent-ils ? Comment les prévenir ? Quelle attitude adopter ? Autant de questions qui ne peuvent se contenter de réponses simples ou marquées de la seule préoccupation sécuritaire. C'est la raison pour laquelle la FSU a souhaité consacrer une séquence de son congrès à ce sujet, avec l'éclairage de plusieurs chercheurs et personnalités qui interviendront lors d'une table ronde.

8<sup>e</sup> Congrès de la FSU - Le Mans

## Variations fédérales en 4 thèmes

Les textes préparatoires du congrès s'organisent en quatre thèmes auxquels s'ajoutent deux textes transversaux, l'un sur la laïcité et l'autre sur les services publics.

Le premier thème porte sur les questions éducatives dans un contexte de dégradation des conditions de travail et d'aggravation des inégalités sociales et territoriales. Il animera les débats du congrès autour de la loi de refondation mais aussi des réformes du collège et des rythmes scolaires, de la formation, de l'éducation prioritaire ou encore de la loi Fioraso dans le supérieur.

Axé sur la Fonction publique, le 2<sup>e</sup> thème revêt un enjeu particulier alors que les réformes successives n'ont eu de cesse d'affaiblir des services publics perçus comme coûteux et archaïques. Les questions au cœur de ce thème demeurent d'une actualité brûlante : suppressions de postes, statut des fonctionnaires, réforme territoriale, rémunération et carrières, évaluation des agents, temps et conditions de travail, gel du point d'indice, précarité, retraites...

Le thème 3 aborde l'urgence démocratique des questions de transition écologique, de

droits humains et de justice sociale. Il consacre trois « zooms » aux droits des femmes, à l'extrême droite et à la laïcité.

Le 4<sup>e</sup> thème traite des évolutions et des perspectives syndicales mais aussi des objectifs généraux et du fonctionnement de la fédération ainsi que de son activité internationale.

Au cœur de ces problématiques : comment la FSU peut-elle faire vivre un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, rassembleur et porteur de propositions ? ♦

Vincent Martinez

### Les invités du Congrès

Loin d'être un temps uniquement consacré aux débats internes, le congrès national est aussi l'occasion de nouer ou de confirmer les liens avec de nombreux partenaires. Syndicats, associations, personnalités, organismes mutualistes, délégations étrangères... tous se retrouvent ou se croisent, échangent, interviennent parfois, ou apportent des messages de soutien et de salutations. Pour cette édition, ont d'ores et déjà confirmé leur participation les présidents de la MGEN, de la FGR, la présidente de la FCPE, les secrétaires généraux ou les représentants de plusieurs syndicats (CGT, UNSA, Solidaires...), des représentants de syndicats anglais et québécois, des chercheurs... et la liste n'est pas finie ! Des présences qui confirment aussi la place et le rôle de la FSU dans le paysage syndical et social de notre pays.

### Démocratie

## Le congrès, mode d'emploi

Chaque syndiqué est représenté à la fois par son syndicat national et sa section départementale. Le nombre de délégué-es de chaque syndicat dépend du nombre de ses adhérents. Chaque section départementale a au moins deux délégué-es : des délégués supplémentaires sont attribués - par tranches - au-delà d'un certain seuil d'adhérents. Pour garantir le pluralisme, la désignation des délégué-es tient à chaque fois compte des résultats du vote d'orientation. La période du 5 au 25 novembre a en effet permis à chaque adhérent-e de s'exprimer sur le rapport d'activité de la direction sortante ainsi que sur les orientations pour les trois prochaines années (publiés dans le « gris » n° 1 que

chaque adhérent-e a reçu à son domicile en octobre en même temps que le POUR n° 187). Ces élections internes sont une première étape de la vie démocratique (voir les résultats ci-contre).

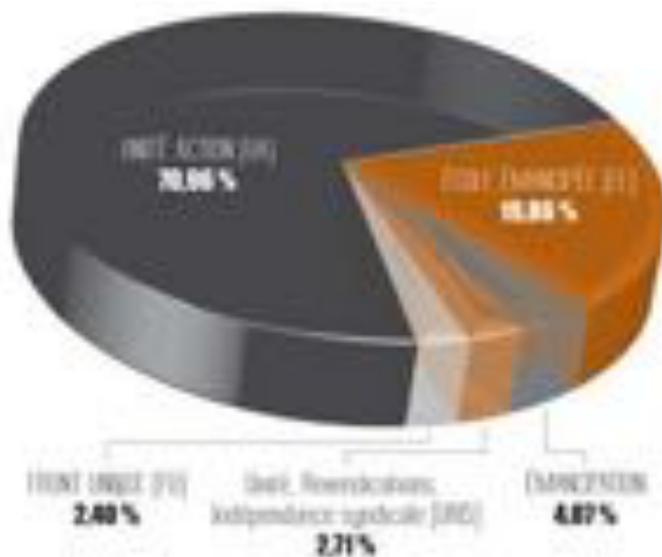
Vient ensuite la discussion des textes préparatoires, publiés dans le « gris » n° 2 (en novembre). Ces textes ne seront définitivement adoptés par le congrès national qu'après avoir été discutés, amendés et enrichis en commission (devant un nombre plus réduit de délégué-es) puis en séance plénière. C'est le même processus pour les congrès départementaux qui précèdent le congrès national.

Les « rapporteurs » intègrent les amendements qui leur semblent être largement par-

tagés, quitte à les reformuler pour tenir compte des éléments du débat. Mais l'auteur d'un amendement non retenu peut toujours le soumettre au

vote des congressistes : il devra alors obtenir la majorité de 70 % des exprimés pour être adopté. ♦

Monique Daune



Résultat du vote d'orientation. Novembre 2015. Participation : 22 %.

## PLF 2016 CSG progressive censurée

Le Conseil constitutionnel a censuré le 29 décembre deux des cinq articles du projet de loi de finances pour 2016 que contestaient des députés et sénateurs Les Républicains. La Haute juridiction a d'une part retoqué l'article 77 porté notamment par l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault contre l'avis du gouvernement. Celle-ci visait à transformer en 2017 une fraction de la « prime d'activité » (créée en 2016 en substitution au RSA activité et à la Prime pour l'emploi) en un allègement d'impôt sous la forme d'une réduction automatique et dégressive de la CSG (Contribution sociale généralisée) jusqu'à 1,34 Smic pour une personne seule. Le Conseil a bien noté que le dispositif visait à « *augmenter le pouvoir d'achat des foyers les plus modestes* » mais il a jugé qu'il était « *contraire au principe d'égalité au motif qu'il excluait du bénéfice de la mesure les travailleurs modestes non salariés, sans que cette différence de traitement ne soit en rapport avec l'objet de la loi* ». L'autre article censuré (n° 30) élargissait le champ d'application de la taxe sur les transactions financières (TTF) aux opérations d'achats et de reventes d'actions sur une même journée. C'est d'autant plus regrettable que ces opérations sont les plus spéculatives et qu'une partie des recettes supplémentaires dégagées devaient aller à l'aide internationale au développement.



1<sup>er</sup> janvier 2016

# Complémentaires santé obligatoires

**En 2003, le rapport Chadelat proposait de réduire les prestations de la sécurité sociale à un filet minimal en transférant une part importante de l'assurance maladie obligatoire (AMO) vers les complémentaires santé (AMC). Une logique qui se met subrepticement en place.** La part des dépenses remboursées par la sécurité sociale ne cessant de régresser au fil des désengagements successifs (50 % des soins courants de médecine de ville en moyenne, hors affections longue durée), les complémentaires santé jouent un rôle déterminant pour réduire le « reste à charge » des patients.

Mais la concurrence est rude entre mutuelles, instituts de prévoyance et assureurs privés qui ne sont pas guidés par les mêmes valeurs. Nombre d'opérateurs font varier leurs tarifs avec l'âge de l'assuré et la gamme des prestations offertes, en total décalage avec le principe de solidarité de la sécurité sociale.

C'est dans ce contexte qu'est généralisée au 1er janvier la complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés du

privé, financée à 50 % au moins par l'employeur (moyennant pour lui des avantages sociaux et fiscaux). Mais la couverture obligatoire porte sur un « panier de soins » minimal que les salariés devront compléter par une offre optionnelle, totalement à leur charge cette fois. Cette généralisation laisse sur la touche les jeunes qui n'ont pas encore trouvé un emploi, les chômeurs, les agents publics, les retraités. Et la mesure spécifique adoptée récemment pour les plus de 65 ans renforce la segmentation des risques au détriment des solidarités intergénérationnelles.

Cette généralisation se fait au détriment des mutuelles dont les tarifs risquent d'augmenter pour compenser la fuite d'une partie des adhérents vers le contrat collectif de leurs conjoint-es.

Elle risque à terme d'entériner de nouveaux transferts de l'AMO vers l'AMC.

La FSU pose avec force la nécessité de reconquérir une sécurité sociale de haut niveau. Mais en attendant, elle demande que les employeurs publics participent de manière juste à la couverture santé complémentaire de leurs agents. ♦

Monique Daune

## Vers une surcomplémentaire ?

Peu de jours avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (date d'entrée en vigueur de la généralisation de la complémentaire santé), plusieurs sondages indiquaient qu'une grande partie des entreprises jusque-là dépourvues de complémentaire collective, avaient l'intention de favoriser des couvertures proches du panier de soins minimum fixé par l'ANI du 11 janvier 2013. Voyant baisser leur couverture santé par rapport à ce qu'ils avaient souscrit à titre individuel, les salariés de ces entreprises n'auraient d'autres choix que de se tourner vers une surcomplémentaire. Certains cabinets avaient alerté dès 2013 contre le risque d'émergence d'un marché de la surcomplémentaire pour un public captif.

Rapport DGAFP 2015

# La rémunération des fonctionnaires s'essouffle

**L**e « rapport annuel sur l'état de la fonction publique » concède un nouveau recul des salaires de la fonction publique.

Le dernier rapport de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), publié fin décembre, souligne en premier lieu que le salaire brut moyen a augmenté de 0,8 % en euros courants dans l'ensemble de la Fonction publique en 2013. Une réalité qui se décline diversement selon la hiérarchie salariale. Ainsi, les plus bas salaires ont davantage progressé (+1,2 % pour le premier décile) que les hauts salaires (+0,5 % au neuvième décile) précise la DGAFP. Une progression toutefois modérée dans le salaire net en raison de l'augmentation du taux de



cotisation pour pension civile (+0,27 point) et de la suppression de la réduction de cotisations salariales sur les heures supplémentaires. Le salaire net moyen a ainsi augmenté de 0,4 % en euros courants dans l'ensemble de la fonction publique. Mais en raison de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (inflation

de +0,9 % en 2013), il a diminué de 0,5 % en euros constants concède la DGAFP. Des baisses de salaires variables selon les versants de la FP. Ainsi, le salaire net moyen a diminué de 0,7 % en euros constants à l'État, de 0,1 % dans la territoriale et de 0,2 % dans l'hospitalière. ♦

Vincent Martinez

Baromètre de la Fonction publique

## Forte inquiétude pour l'avenir

**L**e dernier « baromètre de la fonction publique », rendu public le 28 décembre dernier, révèle que 6 fonctionnaires sur 10 se disent « inquiets » pour leur avenir.

Si depuis leur précédente parution, en juillet 2015, les chiffres du baromètre de Préfon varient peu, plusieurs indices interpellent. Ainsi, 15 % des agents estiment ne pas être assez reconnus professionnellement, soit 2 points de plus qu'en juillet et « surtout le pire score depuis le lancement du baromètre en février 2013 » soulignent les

enquêteurs de Préfon, une des principales caisses nationales de prévoyance de la Fonction Publique.

Autre résultat inquiétant : plus de 11 % des sondés jugent ne pas disposer des moyens suffisants pour mener à bien leur mission de service public. Ils n'étaient que 6 % à le penser trois mois plus tôt. Les fonctionnaires sont aussi 74 % à trouver que le secteur public souffre d'attractivité (66 % en juillet) et 10 % d'entre eux ne conseilleraient pas d'entrer dans la fonction publique

(8 % en juillet). Enfin, et alors que leur point d'indice est gelé depuis 2010, les fonctionnaires demeurent près de 49 % à penser que leur rémunération est moins bonne que celle en vigueur dans le secteur privé. Selon Christian Carrega, le directeur général de Préfon, « les annonces autour du PPCR, les déclarations d'Emmanuel Macron ainsi que les annonces dans le cadre de la réforme territoriale ont considérablement accru l'inquiétude ». ♦

V. M.

### PPCR : avancement et primes

Un groupe de travail a eu lieu le 17 décembre dernier à la Direction générale de la Fonction Publique dans le cadre des suites du protocole « PPCR ». Tous les syndicats (signataires et non signataires) y participaient. Au menu, le dispositif de transformation des primes en points d'indice et l'avancement d'échelon. La FSU a contesté le fait que l'on commence par un sujet conflictuel, non formalisé dans le protocole car ne faisant pas l'accord : en effet, le déroulement de carrière doit être abordé dans son ensemble. Pour la FSU, la valeur professionnelle se construit sur la qualification, l'expérience professionnelle et le sens du service public. Elle a défendu sa revendication d'un avancement au rythme le plus favorable.

### Déontologie : le Sénat modifie la loi

En commission, et avant un vote prévu pour la fin janvier, le Sénat a modifié plusieurs dispositions du projet de loi déontologie. Certaines questions, portées par la FSU, n'ont pas été traitées : c'est le cas des dispositions de titularisation Sauvadet, dont la loi prévoit la prolongation jusqu'en 2018. Le Sénat a adopté une prolongation jusqu'en 2020, mais sans modifications des conditions. L'exclusion injuste de contractuels ayant une ancienneté importante, l'inadaptation du dispositif aux contractuels des établissements publics sortant de la dérogation seraient donc maintenues. Par ailleurs, de nombreux amendements adoptés, durcissent le texte sur certains points : introduction du « devoir de réserve », maintien de l'intérim, durée du recours au contrat portée de deux à trois ans dans la FPT en cas de poste vacant, rétablissement des primes pour la « performance collective », et modulation possible des versements aux agents selon leur engagement. Enfin, le rapporteur a annoncé qu'il déposerait pour le débat en séance plénière un amendement (re)créant trois jours de carence ! À suivre, donc...

## Budget réduit pour le centre de formation des personnels territoriaux

Un amendement du gouvernement au projet de loi de finances 2016 adopté le 11 décembre à l'Assemblée nationale a réduit à 0,9 % la cotisation obligatoire versée par les collectivités au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la formation des agents territoriaux. Selon François Deluga, le président de cet organisme, la perte de recette sera de 10 %. Présentée comme une mesure visant à atténuer la baisse de 11 milliards de dotation de l'État aux collectivités, celle-ci ne sera réduite que de 35 millions d'euros. Et surtout, ce sont les agents territoriaux qui voient ainsi, à terme, leurs possibilités de formation réduites.

## Assurances maladies

# Des mesures contrastées pour les fonctionnaires

Lors de l'examen des projets de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et de finances (PLF) pour 2016, les parlementaires de droite ont essayé d'instaurer trois jours de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie. Ils avaient fait la même tentative en mai dernier à l'occasion de l'examen du projet de loi Macron sur la modernisation de l'économie. Une fois de plus, le gouvernement s'est opposé à cette mesure mais on sait que les fonctionnaires sont dans la ligne de mire d'une partie des élus de la Nation.

Un amendement gouvernemental prolonge, en revanche, l'expérimentation du contrôle par les caisses primaires d'assurance maladie des arrêts maladie des fonctionnaires jusqu'au 31 décembre 2018 au lieu du 31 décembre 2015.

Les dispositions du PLFSS



2016 relatives à la gestion mutualiste du régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires (article 59) ont été par ailleurs validées par le Conseil constitutionnel. Dans la motivation de sa décision, ce dernier a considéré que ce modèle de gestion n'introduit « aucune discrimination ni entre les personnes qui bénéficient de cette protection sociale

ni entre les organismes pouvant se voir déléguer cette gestion » et qu'il ne méconnaît « pas le principe d'égalité ». La décision de l'une des plus hautes juridictions du pays permet donc de préserver le modèle mutualiste de protection sociale que les fonctionnaires se sont donné. Mais la vigilance reste de mise. ♦

Monique Daune

## Handicap

# Saisir directement le Fonds

Le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH FP) pourra être saisi directement par les agents.

C'est l'une des principales modifications apportées par un projet de décret présenté aux organisations syndicales et présenté fin décembre au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées). Cette disposition avait été préconisée par plusieurs rapports, et inscrite dans la loi en 2011 par le sénateur Paul Blanc, l'un des ar-

tisans de la loi du 11 février 2005.

Le FIPH FP reçoit les contributions des employeurs publics n'ayant pas atteint un taux de 6% de salariés en situation de handicap. Il reverse ensuite ces recettes aux employeurs publics pour financer des aménagements de poste de travail, la rémunération agents chargés d'accompagner une personne handicapée ou encore des actions de formation et d'information sur le handicap.

Jusqu'à présent, seul l'employeur pouvait faire cette de-

mande. Le décret prévoit que le travailleurs handicapé puisse faire lui-même appel au Fonds. Si la demande est recevable, le FIPH FP la transmet à l'employeur pour instruction en lui précisant les conditions d'attribution du financement. L'agent sera informé de cette transmission. D'autres modifications sont introduites par le projet de décret, concernant la gouvernance de cet organisme. Le Fonds est géré par un Comité National et des Comités locaux (un par région), compo-

sés en nombre égal de représentants des personnels et des employeurs publics, ainsi que des associations de personnes handicapées. La durée du mandat des administrateurs passera à 4 années, et une deuxième vice-présidence est créée.

Par ailleurs, l'évaluation des actions menées et des résultats atteints par les employeurs publics, ont été précisées, ainsi que le calcul de la contribution des employeurs, harmonisé avec celui du secteur privé. ♦

Emmanuel Guichardaz



© THEPESCANIA

Budget

## Quelle rentrée pour 2016 ?

**N**ajat Vallaud-Belkacem, a présenté la répartition des 6 639 créations de postes d'enseignants prévus dans le projet de loi de finance, pour la rentrée 2016.

3911 iront dans le 1<sup>er</sup> degré, 2804 dans le second et 1000 dans l'enseignement supérieur. La répartition entre les académies de ces moyens s'est appuyée sur plusieurs critères pointés comme des priorités pour le ministère : le critère social pour les élèves les plus fragiles, l'évolution démographique des territoires avec une attention particulière pour les besoins de la ruralité et la priorité au primaire inscrite dans la loi de refondation. Si la mi-

nistre annonce "un effort sans précédent [qui] sera particulièrement perceptible dans le premier degré", on est encore loin du compte pour couvrir tous les besoins. Dans le primaire le nombre d'élèves par classe reste parmi les plus hauts de l'OCDE. L'effort entrepris doit se poursuivre et s'amplifier pour réduire la taille des classes, reconstituer les RASED et les brigades de remplacement, reconstruire la formation continue et déployer de manière significative le « plus de maîtres que de classes » ou la scolarisation des moins de 3 ans. Pour le second degré, les 2804 créations de

postes concerneront 5 270 collèges et 2 544 lycées qui devront accueillir 37 644 élèves de plus à la rentrée 2016. Autant dire que ces moyens seront peu visibles dans les établissements. D'autant que le ministère annonce la nécessité de créer 4 000 postes sur deux ans pour mettre en place la réforme du collège. Mais ni les critères de répartition des 2 804 postes entre collèges et lycées, ni ceux qui définiront l'implantation des postes au titre de la mise en place de la réforme du collège ne sont connus. D'autre part, les moyens de la formation continue sont absorbés par les sessions dédiées à la réforme du collège. Pour l'enseignement supérieur, malgré la création de 1 000 postes, le budget global reste identique à celui de 2015. Pour faire face à l'augmentation des effectifs et au sous-encadrement, résorber la précarité, redonner des financements pérennes pour la recherche, augmenter les bourses des étudiants, les contrats doctoraux, et les salaires, c'est un budget bien plus ambitieux qui est nécessaire. ♦

Aline Becker

### Circonscriptions du premier degré : au rapport !

La dynamique d'un pilotage du premier degré sous l'autorité du recteur, la mise en place d'un nouveau paysage territorial, le développement de nouveaux espaces éducatifs, doivent-ils être suivis d'une réorganisation structurelle des circonscriptions ? C'est la question traitée par les inspections générales dans un rapport sur "le pilotage et le fonctionnement de la circonscription du premier degré" qui vient d'être publié. Il souligne qu'en l'état la circonscription pallie l'absence d'organisation administrative du premier degré en proximité et que la force de l'organisation du premier degré tient bien davantage dans la qualité et la mobilisation de ses inspecteurs que dans son organisation territoriale. Le rapport des inspecteurs envisage deux options. Soit améliorer le fonctionnement actuel dans la perspective d'un pilotage renforcé et redessiner dans ce sens une carte des circonscriptions. Soit dans le cadre d'une évolution des missions de l'ensemble des corps d'inspection et d'une disparition des circonscriptions, donner un statut aux directeurs d'école et transformer les écoles et groupements d'écoles en établissements publics du premier degré (EPEP), voire créer des établissements publics du socle commun autour du collège (EPSC). Cette seconde option fait ressurgir des projets de réorganisation structurelle des écoles contre lesquels le SNUipp-FSU s'est opposé.

### « L'homophobie n'a pas sa place à l'école »

« L'homophobie n'a pas sa place à l'école ». C'est le nom de la campagne que le ministère de l'Éducation nationale a lancé le 14 décembre dernier alors que 53 % des intolérances liées à l'orientation sexuelle touchent les moins de 18 ans. Une réalité qui interpelle les personnels d'éducation d'autant que les conséquences sont très lourdes : « sentiment d'isolement, de mal-être, perte de l'estime de soi, absentéisme ou décrochage voire même comportements suicidaires » rappelle le ministère. C'est pourquoi la campagne met à disposition des établissements du second degré et du supérieur des outils de prévention et d'information ainsi qu'un service d'écoute et d'aide pour les victimes et témoins d'actes ou de comportements homophobes.

## 26 janvier : Grève du second degré !

Les personnels du second degré sont appelés à la grève le mardi 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale contre la réforme du collège. Avec les pseudo-formations imposées sous le chantage voire la menace, la désorganisation des enseignements comme horizon et la perspective de dotations horaires contraintes, cette grève vise à rassembler la profession le plus largement possible pour une autre rentrée 2016 et la reprise du dialogue sur d'autres bases.

Après plusieurs grèves, une manifestation nationale, les expressions multiples de rejet manifestées lors des journées de formation, le ministère choisit la méthode autoritaire et les manœuvres locales d'intimidation. En parallèle, il adopte la stratégie d'une communication volontairement faussée pour mieux brouiller les cartes de l'utilisation des moyens. Les premiers éléments connus sur les dotations laissent malgré tout entrevoir des ponctions dans les lycées, où la situation risque d'être fort tendue du fait d'une poussée continue des effectifs. Les bribes d'informations que les services rectoraux laissent filtrer témoignent aussi de coupes importantes dans les postes en langues vivantes et en lettres. Changements de tous les programmes en même temps, inégalités d'accès aux apprentissages encore plus grandes selon la géographie et les établissements, logiques de concurrence à toutes les échelles... L'avenir du collège ne peut décidément pas être celui-là !



## Bilan de la réforme du lycée

# Pour que rien ne change... ?

**L**e chantier du bilan des réformes du lycée, tant de fois repoussé, vient de s'ouvrir ! En place depuis 2009 pour le lycée professionnel et 2010 pour les voies générales et technologiques, ces réformes ont révélé d'emblée leurs insuffisances et effets pervers. Pourtant, le ministère rechigne encore à rouvrir le dossier et veut limiter d'emblée les discussions. Il ne serait question que de quelques « ajustements techniques ».

Depuis la fin novembre et jusqu'en avril, les organisations syndicales sont invitées à discuter autour de quatre axes : « Évaluation et certification », « parcours, orientation, et égalité des chances », préparation de « l'après-lycée », « Démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne ». Un questionnaire à l'allure d'une enquête de satisfaction aux lycéens viendra compléter l'ensemble. Au vu des documents préparatoires et des premiers échanges, le



Un questionnaire à l'allure d'une enquête de satisfaction aux lycéens a été annoncé par le ministère.

ministère ne parvient pas pour l'instant à s'affranchir des enquêtes institutionnelles, très théoriques, et propose un catalogue de constats déconnectés de la réalité du terrain. Des pans entiers du bilan de

la réforme sont évacués d'office. Rien sur les programmes et très peu de choses sur les conditions de travail ! Les principes et les dispositifs les plus contestés ne sont pas remis en cause, bien au contraire. ♦

Claire Guéville

## Représentants des parents d'élèves

# Premiers pas vers un statut

**D**evant un parterre de représentants de parents d'élèves, lors du forum sur la coéducation le 15 décembre dernier, la ministre de l'éducation a présenté ses mesures pour favoriser la place des parents.

La principale proposition est sans doute celle qui concerne les 907 élus des associations de parents dans les instances académiques comme les CDEN ou nationales tel le CSE. À compter de la rentrée 2016, selon un projet de dé-

cret, ils seront indemnisés à hauteur de 7,50 € par heure, sur un volume de 70 heures par an. Une mesure qui selon la ministre coûtera 500 000 euros. En revanche aucune indemnisation n'est prévue pour les élus dans les conseils d'écoles et d'établissements. Ensuite pour accompagner les parents d'élèves élus, le ministère propose de mettre en place une formation en ligne, une validation des acquis de l'expérience et la ré-

daction d'une charte avec les entreprises volontaires reconnaissant le rôle de ces parents. Enfin, pour donner toute leur place aux parents pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative, les chantiers engagés pour généraliser les mallettes parents, outil dont le but est de favoriser le lien école/parents et l'accompagnement des espaces parents, seront poursuivis. ♦

Aline Becker

## Rapport mixité sociale

## Des conclusions inquiétantes

L'école « n'a pas vocation à réparer les fractures que la société ne parvient pas à résorber et à rééquilibrer socialement des ghettos scolaires eux-mêmes implantés dans des ghettos urbains ».

C'est ce qu'estiment les députés Y. Durand et R. Salles, auteurs du rapport d'information sur la mixité sociale dans les établissements scolaires présenté en décembre dernier. « La mixité sociale ne peut être l'alpha et l'oméga » de la politique scolaire dont la responsabilité première est « d'améliorer les conditions de scolarisation sur l'ensemble du territoire » afin de permettre la réussite de tous les élèves, affirment les rapporteurs. La carte scolaire est aussi vivement critiquée au motif qu'elle est inéquitable car « elle assigne les plus démunis dans les ghettos scolaires ».

Le rapport dresse aussi le constat d'échec de l'actuelle



Le rapport dresse aussi le constat d'échec de l'actuelle politique d'éducation prioritaire.

politique d'éducation prioritaire pour demander de concentrer les dotations budgétaires et horaires vers ceux qui en ont le plus besoin, « en fonction des caractéristiques individuelles de leurs élèves », à commencer par le niveau d'étude de leurs parents, « facteur de réussite reconnu par tous les chercheurs ». Il préco-

nise aussi l'allongement du temps de présence des enseignants dans les établissements. Fort du constat d'un enseignement privé qui échappe aux contraintes de la carte scolaire et peut ainsi sélectionner ses élèves, il va jusqu'à conseiller un soutien financier public à l'installation d'établissements privés dans les quartiers défavorisés. ♦

Claire Guéville

## Modalités d'évaluation des élèves

Le décret et les arrêtés sur les nouvelles modalités d'évaluation des élèves sont parus au BO du 3 janvier dernier. Ces évaluations entreront en vigueur à la rentrée prochaine avec la mise en route des nouveaux programmes pour l'élémentaire, le collège et le lycée. Si le livret personnel de compétences disparaît, les textes définissent ce que doit contenir le livret scolaire de la scolarité obligatoire ainsi que la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de l'école maternelle. Enfin le Diplôme National du Brevet (DNB) est revu avec un examen qui portera sur deux épreuves écrites et une orale. Mais ces nouveaux livrets qui seront accessibles par application numérique manquent sérieusement de lisibilité tant sur la forme que sur les items qu'ils proposent et laissent des inquiétudes sur la confidentialité.

## Autonomie des universités

## La Cour des Comptes veut accélérer le mouvement !

La Cour des comptes a rendu public, le 30 septembre dernier un rapport sur l'autonomie des universités. Ce rapport prend un relief particulier au regard des discussions budgétaires et du contexte de pénurie de moyens que subissent de nombreuses universités, parfois menacées par la faillite.

Les universités ont accompli leur passage à l'autonomie financière, imposée dans la douleur à partir de 2009, au prix d'importants sacrifices et au détriment de la qualité des formations. Résultat d'une enquête

consacrée à la période 2008-2014 portant sur l'analyse des mutations engendrées par les nouvelles responsabilités financières des universités, notamment en termes de gestion des établissements, ce rapport pourrait se lire comme un réquisitoire de la mise en œuvre de la loi LRU. Il précise par exemple que le nombre d'enseignants a baissé entre 2008 et 2013, tandis que les effectifs d'étudiants augmentent. Ce qui contraste avec la situation antérieure où « les

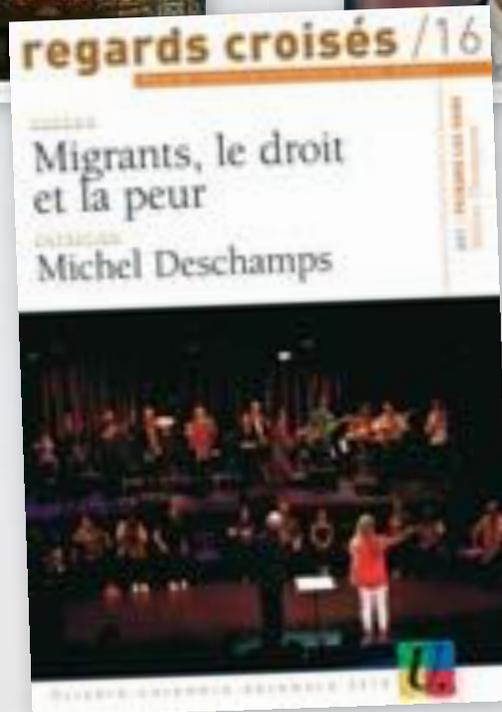
effectifs enseignants avaient progressé plus rapidement que les effectifs étudiants de 2001 à 2008 ». « La dynamique s'est inversée depuis 2009 » regrette ainsi la Cour ! Pourtant, elle ne met jamais en cause le principe de l'autonomie, bien au contraire ! Elle juge « globalement satisfaisante » la situation financière des universités en 2014 et considère que « l'autonomie, facteur de modernisation de leur gestion doit être poursuivie ». Elle formule dans

cette optique 13 recommandations dont le développement des contrats d'objectifs est la pierre angulaire. Elle fait du développement des politiques de ressources humaines un levier essentiel de gestion et voit dans les statuts un verrou, qui prive les universités de la maîtrise de la gestion individuelle des carrières et qui limite la « régulation », le contrôle local sur les obligations de service et le temps de travail. ♦

C. G.

# IR Abonnez-vous...!

## « regards croisés »



### la lettre électronique



Cette lettre paraît tous les mois

Abonnement gratuit sur le site

La revue trimestrielle

Abonnement à la revue : 26 € pour un an (4 numéros)

Je m'abonne pour un an (4 numéros) à la revue de l'Institut de recherches de la FSU. Je joins un chèque de 26 € pour le règlement



Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Courriel .....

Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

# La fiscalité, recette de la solidarité

L'impôt constitue un lien essentiel entre les individus et la société car il traduit des choix politiques, économiques et sociaux. Il vise à la fois à financer l'action publique et à répartir les richesses, en veillant à réduire les inégalités de revenu et de patrimoine.

Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© TREVIERS/NAJA

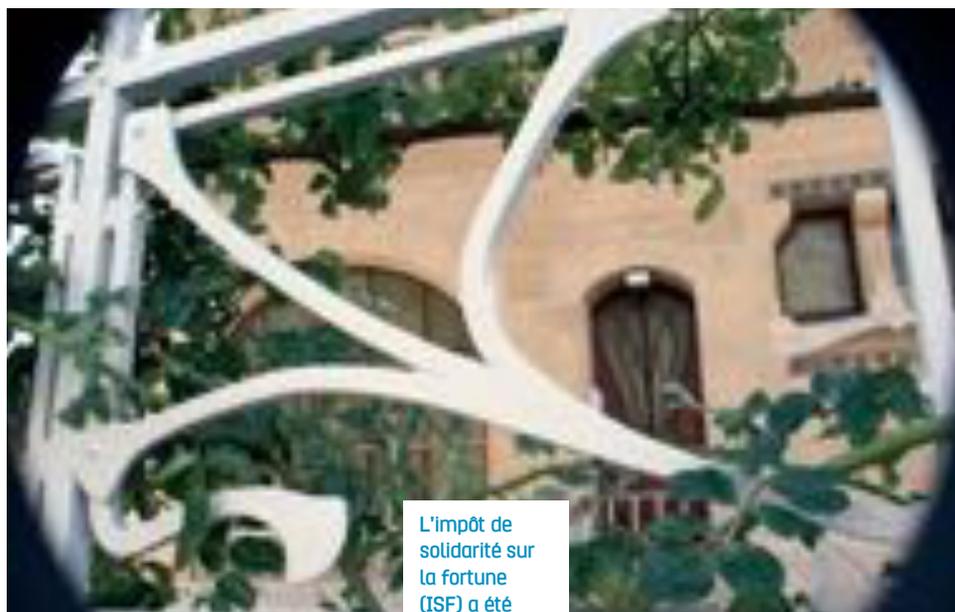
**D**epuis plusieurs années, nous assistons à une campagne orchestrée de dénigrement de l'impôt qui ne s'explique pas seulement par le fait que les plus riches veulent s'affranchir de l'impôt. Le sentiment de « ras-le-bol » fiscal a été soigneusement entretenu par certains, à tel point qu'il est parfois repris par celles et ceux qui ont pourtant le plus besoin des services publics et des aides sociales que financent les impôts. Cette contestation s'appuie sur les critiques légitimes

d'un système fiscal devenu très injuste, de moins en moins lisible et de plus en plus instable avec des mesures fiscales qui ne cessent de s'empiler en l'absence de toute réforme globale. Les forces libérales n'ont cessé d'invoquer un « matraquage fiscal » insupportable pour remettre en cause le modèle social français. Et la grande réforme fiscale que le candidat Hollande avait promise n'a finalement pas eu lieu. Après quelques mesures salutaires au début de son quinquennat, il a décidé à partir de 2013 de diminuer les impôts, au nom de la

compétitivité et du pouvoir d'achat. Après avoir obtenu le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et des reculs sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales continuent de mener campagne contre le « coût » du travail et de plaider pour une augmentation de la fiscalité indirecte, qui est pourtant la plus injuste qui soit.

La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) est annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et le projet de fusionner l'IR et la CSG a refait surface pour des motifs différents et parfois contradictoires. Mais ces débats ne doivent pas occulter l'essentiel : il est devenu urgent de réhabiliter l'impôt pour refonder le « vivre ensemble », de mener une réforme fiscale de grande ampleur pour construire une société plus juste. Il ne peut y avoir de véritable consentement à l'impôt que si le système fiscal prend bien en compte les capacités contributives de chacun, couvre les dépenses utiles de la collectivité, contribue à une politique économique et sociale juste et efficace qui permet de réduire les inégalités. Cela suppose de débattre démocratiquement des besoins à couvrir, de ce qu'il convient de prélever, à qui et selon quelles modalités pour quelle répartition des richesses.

# Des impôts de moins en moins justes et lisibles



L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été fortement allégé en 2011. La Loi de Finances 2013 a certes ramené le seuil d'entrée à 800 000 € (contre 1,3 M€ en 2012) mais les taux sont moins élevés qu'avant 2011.

**L'affaiblissement des prélèvements progressifs et la création de multiples « niches » a rendu le système fiscal français très injuste, illisible et instable.**

Sont considérés comme impôts les prélèvements obligatoires qui constituent des recettes pour l'administration publique. En sont exclues les cotisations sociales, les redevances ou encore la CSG qui est une « imposition de toutes natures » dont le produit est totalement affecté au financement de la sécurité sociale. D'où la difficulté d'évaluer le taux réel de prélèvement obligatoire en France. Cependant, tout montre que l'impôt français, initialement conçu comme un vecteur d'égalité et de solidarité, est de plus en plus injuste et qu'il favorise les plus riches.

L'impôt sur le revenu (IR) est l'impôt le plus juste puisqu'il est progressif, ce qui signifie qu'il tient compte des capacités contributives de chacun. Mais de manière très imparfaite car sa progressivité a été fortement réduite depuis 3 décennies et son rendement représentait à peine 20 % des recettes fiscales en 2015. Avec la précarité généralisée la moitié des foyers fiscaux en sont exonérés et il est mité par de nom-

breuses « niches fiscales » (lire page 19). Créé en 1982, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été fortement allégé en 2011 et la Loi de Finances 2013 n'est revenue que partiellement sur ces allègements. Le seuil d'entrée a été rétabli à 800 000 € (contre 1,3 M€ en 2012) mais les taux sont moins élevés qu'avant 2011.

L'impôt sur les sociétés (IS) est un impôt direct proportionnel sur le bénéfice fiscal des entreprises. Son rendement dépend fortement de la conjoncture économique. Depuis 1993 son taux nominal n'est plus que de 33,33 % (contre 50 % en 1986) mais les entreprises, en particulier celles cotées au CAC 40, savent jouer des dispositions légales en matière d'optimisation fiscale. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, leur taux d'imposition moyen n'était que de 8 % en 2010 contre 22 % pour les PME et 28 % pour les TPE.

**La TVA est la première recette fiscale de l'État**

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) demeure la première source fiscale de l'État puisqu'elle représentait 51,1 % de ses recettes en 2015. Cet impôt proportionnel sur la

## Un impôt mité par 460 niches

Il existe deux types de mesures dérogatoires ou « niches fiscales ». Certaines visent à protéger les contribuables les plus fragiles : petits épargnants, personnes âgées, invalides, précaires... D'autres, officiellement destinées à soutenir l'économie, profitent le plus souvent aux foyers les plus aisés ou permettent aux entreprises d'augmenter leurs marges sans que leur effet sur la croissance ou l'emploi ne soient démontrés. C'est le cas du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité emploi) et du CIR (Crédit d'impôt recherche) qui ne cessent de monter en puissance depuis qu'ils ont été institués. Au total les quelque 460 « niches fiscales » officiellement reconnues représentaient en 2015 un manque à gagner d'au moins 72 Mds d'€ pour l'État.

consommation est directement facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent. Cet impôt frappe donc injustement les ménages les plus défavorisés qui doivent s'acquitter d'un taux normal de 20 % sur les biens de consommation courante. De plus, les taux de TVA ont été revus à la hausse en 2014, principalement pour financer le CICE. La baisse des recettes fiscales nettes de l'État, ses désengagements successifs vers les collectivités territoriales ont aussi eu pour conséquence un alourdissement de la fiscalité locale qui repose sur de multiples prélèvements. Or, cette dernière n'est pas basée sur le revenu des contribuables mais sur la valeur supposée de leur patrimoine selon un indice (« valeur locative cadastrale »), qui n'a pas été révisé depuis 1970 pour le bâti et qui ne reflète pas la valeur réelle de l'immobilier.

Rétablir une véritable justice fiscale est la première mesure politique qui pourrait renforcer un consentement à l'impôt aujourd'hui sévèrement écorné. ♦

# Barème progressif de l'impôt sur le revenu

Instauré en France en 1914, l'impôt sur le revenu (IR) est censé tenir compte des capacités contributives de chacun. Il se caractérise ainsi par un barème progressif par tranches. Depuis l'introduction en 1945 du quotient familial et du quotient conjugal, le calcul de l'IR tient compte par ailleurs de la taille du foyer fiscal et du statut du couple.

Le barème de l'IR comporte plusieurs taux d'imposition, chaque taux s'appliquant à une tranche de revenu imposable.

Ainsi, pour 2016, jusqu'à 9 701 € de revenu imposable, le taux est de... 0 %. La part des revenus comprise entre 9 701 et 26 791 € est imposée à 14 %, celle comprise entre 26 792 et 71 826 € est taxée à 30 % et ainsi de suite, jusqu'à la dernière tranche. Les revenus supérieurs à 152 108 € sont imposés à 45 %.

Cette imposition par tranches n'a donc rien à voir avec l'idée fausse qu'ont certains contribuables selon laquelle un même taux serait appliqué à la totalité de leur revenu. Certains contribuables craignent de « sauter de tranche » si leurs revenus augmentent au-delà du plafond de leur dernière tranche d'imposition. Or, le taux supérieur ne s'appliquera qu'à la portion de revenu qui aura dépassé le plafond de la tranche précédente.

La progressivité de l'impôt sur le revenu a été considérablement



Le taux de la tranche supérieure a nettement baissé puisqu'il est passé de 65 % en 1982 à 54 % en 1999, puis 41 % en 2011 pour remonter ensuite à 45 % en 2013.

réduite depuis 3 décennies. On est ainsi passé de 13 tranches en 1986 à 5 tranches en 2007, puis à 6 tranches en 2013 et enfin à 5 tranches en 2015 après la suppression-refonte de la 1<sup>re</sup> tranche d'imposition à 5,5 %.

En parallèle, le taux de la tranche supérieure a nettement baissé puisqu'il est passé de 65 % en 1982 à 54 % en 1999, puis 41 % en 2011 pour remonter ensuite à 45 % en 2013 pour les revenus au-dessus de 150 000 € (mais cette tranche ne concerne que très peu de foyers fiscaux, ceux qui se situent parmi les 1 % les plus riches). ♦

## Principaux prélèvements fiscaux en 2014 en France par sous-secteur et par type d'impôt

Principaux prélèvements fiscaux	en milliards d'euros
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	148,1
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	24,4
Impôt sur le revenu, hors crédit d'impôt (IRPP)	70,0
Contribution sociale généralisée (CSG)	93,8
IS (Impôt sur les sociétés)	35,8
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	30,8
Taxe d'habitation	17,8

Source : Insee, comptes nationaux

## Quotients familial et conjugal, des effets inégalitaires

Si le terme de quotient familial n'est pas inconnu pour les contribuables, il constitue une particularité française de l'impôt sur le revenu. En effet, à l'exception du Luxembourg et du Portugal, la France est le seul pays de l'OCDE à avoir une imposition commune obligatoire pour les couples mariés ou pacsés. En d'autres termes, l'impôt sur le revenu est familiarisé, l'unité de référence étant la famille via le mariage ou le PACS.

L'impôt sur le revenu est ainsi calculé sur la base d'un foyer fiscal, composé d'un couple ou d'un célibataire auxquels sont rattachés leurs enfants. Le quotient conjugal attribue une part pour un célibataire et deux parts pour un couple. Des parts supplémentaires sont attribuées pour chaque enfant, allant d'une demi-part pour les deux premiers à une part entière à partir du troisième. C'est ce qui détermine le quotient familial.

L'impôt se calcule en divisant les revenus nets du foyer par ce quotient, en appliquant le barème d'imposition au résultat, puis en remultipliant la somme obtenue par le nombre de parts. Résultat, un enfant de riches procure une plus forte réduction d'impôt qu'un enfant de pauvres.

Le quotient conjugal agit, quant à lui, comme une prime à l'inégalité dans les couples puisque la réduction d'impôt est d'autant plus grande que les différences de revenus entre conjoints sont fortes.

Les effets inégalitaires du quotient familial ont été certes réduits : la réduction d'impôt ayant été plafonnée à 2 000 puis 1 500 € par demi-part mais la question se pose de sa suppression pure et simple en faveur d'allocations familiales revalorisées versées dès le 1<sup>er</sup> enfant qui retrouveraient par ailleurs un caractère universel.



© THE MESSY/ANSA

# Réhabiliter l'impôt



© THE MESSY/ANSA

C'est l'impôt qui permet de faire fonctionner les services publics, de prendre en charge le coût des infrastructures et des investissements utiles pour la société.

**B**aissier les impôts est devenu un argument électoral récurrent ces dernières années. On en oublie que la fiscalité vise à couvrir les dépenses utiles de la collectivité tout en réduisant les inégalités sociales.

Le consentement à l'impôt est l'un des piliers de la vie en société et de la démocratie. Il suppose un système fiscal plus juste, plus lisible et plus stable.

Rétablir plus de justice fiscale était une promesse du candidat Hollande. Si le gouvernement a pris quelques mesures dans ce sens au début du quinquennat, il a vite cédé aux « pigeons », aux « poussins » et autres bonnets rouges qui fustigeaient le « matraquage fiscal ». La grande « réforme fiscale » n'a donc pas eu lieu, et des mesures visent depuis 2013 à diminuer les impôts, au nom de la compétitivité et du pouvoir d'achat, mais sans les résultats attendus. La suppression en 2015 de la 1<sup>re</sup> tranche de l'impôt sur le revenu renforce l'idée qu'il faudrait payer moins d'impôts et fragilise l'action publique.

Or, c'est l'impôt qui permet de faire fonctionner les services publics, de prendre en charge le coût des infrastructures et des investissements utiles pour la société, de corriger en partie les inégalités de revenus et de patrimoine. Tout ce qui est financé par l'impôt permet à l'activité économique de se développer

tout en maintenant une certaine cohésion sociale.

Il y a donc urgence à réhabiliter l'impôt. Mais la fiscalité est avant tout une affaire citoyenne, Elle doit découler de choix de sociétés débattus démocratiquement, et non d'un pilotage « à vue », répondre à un certain nombre d'exigences en matière de justice et de redistribution des richesses.

Ainsi, redonner une place centrale à l'impôt sur le revenu en renforçant de manière significative sa progressivité permettrait de mieux prendre en compte les capacités contributives de chacun. Cela suppose de supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes ou inefficaces.

Il faut dans le même temps réduire les taux de TVA (notamment celui sur les produits de première nécessité) qui est l'impôt le plus injuste, et taxer plus fortement les revenus financiers et le patrimoine.

Mettre la fiscalité des entreprises au service de l'efficacité économique suppose de repenser l'impôt sur les sociétés pour favoriser les politiques en faveur de l'emploi, des salaires et de l'investissement dans la formation et la recherche. Quant aux impôts locaux, ils doivent être profondément réformés, avec des mécanismes de péréquation pour réduire les inégalités territoriales. Une harmonisation fiscale à l'échelle européenne est évidem-

## L'optimisation fiscale des entreprises

Entre 40 et 60 milliards d'euros de bénéficiaires des entreprises échapperaient à l'impôt : c'est l'estimation du rapport parlementaire\* d'octobre 2015 qui chiffre ainsi le manque à gagner pour le fisc français à 15 milliards d'euros pour les seules entreprises pratiquant l'optimisation fiscale (en utilisant abusivement des mécanismes légaux de détournement). Depuis 2013, la Commission européenne estime que l'évasion fiscale coûte 1 000 milliards d'euros par an à l'Europe. « Lutter contre l'évasion fiscale est une nécessité européenne et mondiale », indiquaient les auteurs du rapport. Les multinationales sont obligées aujourd'hui de communiquer aux administrations fiscales leurs comptes pays par pays mais un amendement à la loi de finances 2016, qui prévoyait la publication de ces chiffres a été rejeté in extremis par les députés le 15 décembre dernier...

(\* L'Union Européenne et la lutte contre l'optimisation fiscale – Rapport d'information de la commission des affaires européennes – Isabelle Bruneau (PS) et Marc Laffineur (LR).

ment une nécessité absolue pour mettre un terme au « dumping » fiscal entre pays. Et l'administration fiscale doit avoir les moyens humains, matériels et juridiques suffisants pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales. Il convient en outre d'instaurer de véritables contributions internationales (taxe sur les transactions financières...) pour mieux redistribuer les richesses au niveau mondial, financer l'aide au développement et les politiques respectueuses de l'environnement. Des politiques communes doivent enfin être élaborées pour lutter contre les paradis fiscaux.

Il est par ailleurs urgent de programmer une véritable fiscalité « écologique » qui favorise les économies d'énergie et les changements de comportement. ♦

# Prélèvement à la source, la fausse bonne solution ?

**E**n juin 2015, le gouvernement a lancé le chantier du prélèvement à la source, pour une application annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. S'il a annoncé une vaste consultation et s'il prévoit un livre blanc pour le milieu d'année, il n'en reste pas moins que cette décision peut conduire à un parcours semé d'embûches. Véritable serpent de mer du débat sur la fiscalité, cette modification « irréversible » du mode de paiement de l'impôt constituera-t-elle un progrès pour les contribuables ou bien n'est-elle qu'un palliatif à une véritable réforme de la fiscalité ?

Concrètement, il s'agit de collecter l'impôt des ménages en temps réel, directement sur les revenus imposables. Actuellement l'impôt est prélevé avec un an de décalage et ne correspond pas toujours à la situation financière du moment pour le contribuable. C'est le cas en particulier quand le revenu baisse en situation de chômage ou plus largement lors du passage à la retraite. Il faut alors attendre un an pour que l'impôt baisse également, ce qui place bon nombre de contribuables dans la difficulté. Mais un prélèvement à la source ne réglerait pas de façon automatique ce décalage. En cas de modification de revenus en cours d'année, le montant de l'impôt ne pourrait être immédiatement modifié et il faudrait attendre la déclaration de revenus annuelle

pour permettre les ajustements l'année suivante. En effet, la complexité de l'impôt (prise en compte du salaire mais aussi des autres revenus, du quotient familial et conjugal et des dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt) nécessite d'effectuer une déclaration du contribuable pour le calculer.

En outre, le prélèvement à la source ne laisserait plus le choix du mode de recouvrement et pourrait mettre en difficulté ceux qui ont d'importantes fluctuations d'activités et donc de revenus, préférant le paiement par tiers ou à l'échéance. La confidentialité du système est aussi au cœur du débat. L'employeur aurait en effet indirectement accès à certaines données personnelles de ses salariés. Ces informations pourraient de surcroît orienter sa politique salariale.

Par ailleurs, cette nouvelle contrainte demandera à l'État de verser des compensations aux entreprises pour les frais de gestion du recouvrement, sans que l'administration des finances publiques ne voit sa charge de travail diminuer.

Des réserves importantes marquent donc ce dispositif. S'il permet d'ouvrir le débat sur une meilleure réactivité de l'impôt sur le revenu, il fait notamment l'impasse sur la nécessaire amélioration de sa progressivité. ♦

Cette nouvelle contrainte demandera à l'État de verser des compensations aux entreprises pour les frais de gestion du recouvrement.



# Fusion IR/CSG : Le mirage de la révolution fiscale



La CSG est une « imposition de toutes natures » dont le produit est exclusivement affecté au financement de la sécurité sociale.

**L**e candidat Hollande avait promis de conduire une grande « révolution fiscale » permettant à terme la fusion de l'impôt sur le Revenu des personnes physiques (IRPP) et de la Contribution sociale généralisée (CSG) dans le cadre d'un prélèvement simplifié. Plus récemment, un amendement à la loi de finances 2016, porté par les députés J-M Ayrault et P-A Muet, a tenté d'instaurer un début de progressivité de la CSG mais le Conseil constitutionnel vient d'annuler cette disposition (voir page 10).

La volonté de fusionner IR et CSG trouve a priori sa justification dans le bilan calamiteux de l'impôt sur le revenu. Mité par de nombreuses niches fiscales et écartant une bonne partie des revenus du capital, l'IR n'a rapporté en 2014 que 70 Mds €, moins que la CSG (93,8 Mds) et beaucoup moins qu'il y a quinze ans. De plus, cet impôt est de moins en moins redistributif. A contrario, la CSG a une assiette plus large (elle s'applique dès le 1er euro), porte sur tous les revenus (activité, remplacement, patrimoine, jeu) et fait l'objet de peu d'exonérations. Elle s'appuie pour l'essentiel sur les revenus d'activité mais 10 Mds d'euros proviennent malgré tout des revenus du capital. Son rendement est important mais elle n'est pas progressive et elle est

individualisée, contrairement à l'IR qui est « familialisé ». Enfin, c'est une « imposition de toutes natures » dont le produit est exclusivement affecté au financement de la sécurité sociale.

Beaucoup de ceux qui prônent une fusion de l'IR et de la CSG veulent mettre plus de progressivité - et donc de justice fiscale- dans l'im-

position directe sur les revenus. Mais d'autres y voient le moyen d'instituer un impôt moins progressif que ne l'est aujourd'hui l'IR : le Conseil d'analyse économique propose par exemple un barème s'appuyant sur trois seules tranches (0 %, 13 et 28 %) !

La fusion ne garantit donc pas a priori une plus grande progressivité de l'impôt unifié. Tout dépendrait de l'assiette et du barème retenu, du maintien ou non de « niches » fiscales. Elle ne garantit pas non plus la pérennité d'un financement fléchi de la sécurité sociale car l'impôt ne fait par définition pas l'objet d'une affectation préalable. Ce sont les parlementaires qui décident d'en affecter le produit à telle ou telle dépense publique et ils pourraient affecter le produit de l'ex-CSG à autre chose qu'au financement de la sécurité sociale. L'avenir des cotisations sociales est également en jeu car certains partisans de la fusion IR/CSG voudraient les supprimer à terme pour les intégrer au nouvel IR à venir. 💧

## La France : championne du monde des prélèvements obligatoires ?

La France a-t-elle les plus forts taux de prélèvements obligatoires (PO) au monde ?

Si les taux réels sont difficiles à évaluer, il est vrai qu'avec un taux global de 42,5 % de son PIB en 2010, la France se situait dans la liste des 10 pays ayant les plus forts taux de prélèvements au sein de l'Union européenne (38,4 % du PIB en moyenne). En comparaison, des pays comme l'Irlande (27,6 %) ou les USA (25,1 %) faisaient figure de « bons élèves ».

Même si on se réfère au seul taux marginal d'imposition sur le revenu (appliqué à la dernière tranche), la France se situe au-dessus de la moyenne européenne mais proche de pays comme l'Allemagne ou l'Italie, et derrière la Belgique, le Danemark ou la Suède. Ces écarts s'expliquent par la place qu'accordent les pays européens au financement solidaire des dépenses de santé, de famille ou d'éducation...

Car dans les pays où les PO sont les plus faibles, les niveaux de protection des citoyens dépendent surtout de leur niveau de vie. A contrario, lorsque les PO augmentent, le taux de pauvreté, lui, diminue.



# Christiane Marty : « Établir une progressivité d'ensemble de l'impôt »

Christiane Marty, membre de la Fondation Copernic, co-auteure et coordinatrice du livre « Un impôt juste pour une société juste ».

## D'où vient le « ras-le-bol fiscal » en France ?

Cette expression a été lancée en août 2013 par Pierre Moscovici, alors ministre de l'économie, qui s'est déclaré « très sensible au ras-le-bol fiscal ». Un mois plus tard, le président de la République indiquait à propos de la fiscalité : « C'est beaucoup, donc ça devient trop ! ». Ce discours qui rallie les thèses libérales est depuis amplifié par les médias et nourrit la tendance poujadiste à contester l'impôt. Il est vrai que l'impôt sur le revenu – auquel on pense le plus souvent lorsqu'on parle d'impôt – a sensiblement augmenté entre 2011 et 2013, sous les mandats successifs de Nicolas Sarkozy et de François Hollande. Mais il est en France l'un des plus faibles des pays de l'OCDE. Alors qu'il est le plus juste, car progressif, il ne fournit qu'environ 20 % des recettes de l'État. En comparaison, la TVA en fournit la moitié alors que c'est une taxe injuste, pesant plus lourdement sur les ménages modestes car ils consomment l'essentiel de leurs revenus ! Le rejet actuel de l'impôt tient plus au fait qu'il est injustement réparti, complexe, illisible et que les services publics mis à disposition en contrepartie se dégradent.

## Comment rendre l'impôt plus juste ?

La conception que l'on a d'un impôt juste est subjective et situe l'appartenance politique. Pour la gauche (normalement), l'objectif de la fiscalité est de fournir des ressources suffisantes à l'État (et collectivités) pour financer les dépenses publiques répondant aux besoins, et de réduire les inégalités de revenus en établissant une progressivité d'ensemble de l'impôt pour assurer une redistribution des plus riches vers les plus pauvres.

Pour cela, il est nécessaire de réduire le poids relatif des impôts anti-redistributifs comme la TVA – par exemple réduire sa part à 20 % des recettes fiscales au lieu de 50 % – et d'augmenter la part des impôts progressifs (impôt sur le revenu, ISF) – par exemple à 50 % – tout en renforçant leur progressivité par l'augmentation du nombre de tranches et du taux supérieur. Les revenus du capital doivent être taxés a minima comme ceux du travail, ce qui n'est toujours pas le cas malgré l'affichage gouvernemental. Il faut revoir les niches fiscales qui réduisent fortement l'assiette imposable.

## Faut-il supprimer toutes les « niches » fiscales ?

Le principe doit être de supprimer celles qui n'ont pas fait la preuve de leur utilité sur le plan économique, social et écologique. Et elles sont nombreuses : depuis une vingtaine d'années, ces mesures dérogatoires se sont multipliées, que ce soit dans l'impôt sur le revenu, l'ISF ou l'impôt sur les sociétés. Elles représentent un manque à gagner considérable pour le budget de l'État (estimé en 2013 à 71 milliards d'euros) et elles profitent essentiellement aux plus riches et aux grandes entreprises qui savent jouer de l'optimisation fiscale. De même, il faut remettre à plat le dispositif de quotient conjugal et familial, coûteux et inégalitaire, qui procure aux ménages des réductions d'impôt d'autant plus élevées que leur revenu est élevé, et qui est en outre discriminatoire envers les femmes\*.

## Comment permettre aux citoyens de se mobiliser sur une question aussi complexe en vue d'obtenir une vraie réforme fiscale ?

La fiscalité actuelle est certes complexe et opaque. Mais un large



*Le bon niveau d'impôt est celui qui permet de financer efficacement les dépenses publiques démocratiquement décidées.*



© IRMERS/WIA

débat public pourrait permettre de se mettre d'accord sur les principes qui doivent l'organiser (faire contribuer plus fortement les plus aisés ? Inciter les entreprises à des choix favorables à l'emploi et à l'environnement ?...). L'impôt est-il trop fort ? Le débat permettrait de mettre en regard ce qu'il sert à financer (éducation, justice, etc.) et ce qu'il faut améliorer. Le bon niveau d'impôt sera alors celui qui permet de financer efficacement les dépenses publiques qui auront été démocratiquement décidées.

Chaque personne doit-elle payer l'impôt sur le revenu ? Quels sont les produits de première nécessité qui devraient échapper à la TVA ? Autant de questions sur lesquelles chacun-e a une opinion. Les citoyen-nes consentiront d'autant mieux à l'impôt qu'ils se seront appropriés ce débat sur la réforme fiscale. ♦

\* Voir Pour une remise à plat du quotient conjugal, <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article1067>.

COP 21

# Un essai à transformer

**L**a COP 21 s'est achevée le 12 décembre après 13 jours et quelques nuits d'après négociations. Qualifié d'historique par nombre de commentateurs, le texte adopté fait pourtant l'objet d'analyses contrastées.

En abattant son maillet sur le pupitre pour conclure la 21<sup>e</sup> conférence climat de l'ONU qu'il présidait au Bourget, Laurent Fabius a déclaré « *C'est un petit marteau, mais je pense qu'il peut faire de grandes choses* », en écho à la phrase célèbre prononcée par Neil Armstrong en 1969 « *C'est un petit pas pour l'homme, mais un bond de géant pour l'humanité* ». Il dira un peu plus tard du texte d'accord de Paris qu'il était « *différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant* ».

Mais que dit précisément ce texte ? Quelle en est la portée réelle ?

Que les 196 Parties signataires de la Convention climat des Nations unies (195 pays et l'Union européenne) s'engagent à lutter contre le réchauffement climatique est déjà inédit.

## L'affichage d'objectifs ambitieux

Après l'échec cuisant de Copenhague en 2009, le fait qu'un texte à vocation universelle souligne l'urgence de l'action est en soi un succès. Les 1900 délégués présentes dans la salle du Bourget n'ont applaudi qu'au terme d'une ultime négociation avec les États-Unis dont le Congrès, à majorité républicaine, n'aurait jamais validé

un accord jugé trop contraignant. Un « shall » (doivent) a donc été remplacé *in extremis* par un « should » (devraient) pour lever le blocage américain.

Le texte reconnaît la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température moyenne à la surface du globe à 2 °C par rapport à l'ère pré-industrielle, un objectif déjà acté à Copenhague. Pour répondre aux pays les plus directement menacés, il incite en outre à renforcer les efforts après 2020 pour viser au final un réchauffement de seulement 1,5 °C.

Quant aux efforts à réaliser, le document rappelle le principe de « *responsabilités communes mais différenciées* » en fonction du contexte national de chaque pays. Les pays développés sont donc censés montrer la voie en assumant plus de responsabilités que les pays en développement. Mais c'est à ce sujet qu'un dernier « shall » s'est transformé en « should » au dernier moment.

## Des engagements nationaux insuffisants

La compilation des contributions volontaires des États (remises en amont de la COP21 pour indiquer les objectifs nationaux que chaque pays s'engage à atteindre) est pour l'instant très décevante car elle place la planète sur une trajectoire de 3 °C d'augmentation, qui aurait des conséquences dramatiques et irréversibles pour la planète et les populations.



Le texte prévoit donc des révisions quinquennales pour engager le monde sur une trajectoire compatible avec les objectifs ambitieux affichés. Ainsi les Parties devront refaire le point dès 2018 sur leurs contributions nationales qui s'appliqueront à partir de 2020.

Mais cette première révision semble tardive, même si l'accord prévoit des travaux d'expertise intégrant l'expérience des acteurs non-étatiques et le renforcement du *Plan d'action Paris Lima* (porté par des villes, régions, entreprises et associations qui s'engagent à transformer de grands domaines de l'économie).

Et surtout, aucun mécanisme n'est prévu pour contraindre les pays à respecter les objectifs qu'ils se seront assignés, ni même à relever leur niveau d'engagement au moment de la révision prévue tous les 5

ans. La promesse faite à Copenhague d'atteindre les 100 Mds \$ par an d'ici 2020 pour aider les pays du Sud à s'adapter au changement climatique est réaffirmée mais rien ne garantit ce financement dans le temps et au-delà de ce simple « plancher ».

## Des financements incertains

Les « pertes et dommages » pour les pays les plus vulnérables figurent bien dans l'accord mais leur compensation par les pays responsables du réchauffement climatique n'est pas prévue. « *En résumé, on reconnaît un préjudice sans l'indemniser, alors que les victimes sont trop pauvres pour y faire face!* » explique Vanessa Laubin, cheffe de file de la commission Climat et développement de Coordination SUD.

Le texte ne mentionne pas la sortie des énergies fossiles et



Après l'échec cuisant de Copenhague en 2009, le fait qu'un texte à vocation universelle souligne l'urgence de l'action est en soi un succès.

L'objectif de 100 % d'énergies renouvelables en 2050, demandés par la société civile. Il introduit la notion de « zéro émission nette » de carbone, équilibre entre gaz émis et gaz absorbés par des « puits de carbone » (forêts, océans, techniques de capture et de stockage).

### La force des lobbys

Pour Jesse Bragg, de l'ONG Corporate Accountability International, c'est « une victoire de l'industrie des énergies fossiles car elle laisse la possibilité d'émettre du carbone tant que celui-ci est capturé et stocké ou que la géo-ingénierie est employée. Or ces techniques ne

sont pas au point. La notion de "zéro émission" tout court aurait été meilleure ».

Le texte exempté par ailleurs les secteurs de l'aviation civile et du transport maritime international, pourtant responsables de 8 % des émissions mondiales.

### Changer le système pas le climat

Le mode de développement actuel conduit à une impasse pour l'humanité.

Mais l'accord de Paris ne dit pas qu'un autre mode de développement est possible et nécessaire. Il ne remet pas en cause le partage international des activités de production qui assigne notamment à la Chine le rôle d'atelier du monde alors que la pollution y est devenue un problème majeur de santé publique. Il ne questionne pas davantage la croissance exponentielle de production de marchandises

## Maxime Combes

### « Très en dessous du changement de cap requis »



© L'AMBROSIO

Maxime Combes, économiste membre d'Attac-France. *Sortons de l'âge des fossiles !* (Seuil 2015).

#### L'accord de Paris vous paraît-il à la hauteur des enjeux ?

Dans des moments difficiles, on attend d'une conférence internationale qu'elle prenne des décisions courageuses et visionnaires. Ce ne fut pas le cas à la COP 21. À l'état d'urgence climatique, l'accord de Paris oppose un bricolage constitué de la somme des égoïsmes nationaux, aussi bien en matière de financements que d'objectifs de réduction des émissions.

Il ne faut pas oublier l'essentiel : cet accord entérine un réchauffement climatique supérieur à 3 °C, sans instituer les dispositifs nécessaires permettant de revenir sur une trajectoire inférieure à 1,5 °C ou même 2 °C.

#### Que manque-t-il donc d'essentiel dans ce texte ?

L'accord de Paris est très en dessous du changement de cap requis. C'est un accord permissif : chaque État s'engage comme il l'entend, sans contrainte, et sans risque d'être sanctionné. Si les 195 États de la planète sont d'accord pour maintenir un cadre multilatéral de « gouvernance du climat », ils refusent que les règles et principes d'organisation de l'économie mondiale soient soumis à l'objectif climatique, comme en atteste l'exemption des secteurs de l'aviation civile et du transport maritime – près de 10 % des émissions mondiales. Il est urgent de passer de la climatisation des discours à la climatisation des politiques économiques. Il est temps de tourner la page des énergies fossiles. Pas de faire semblant : on ne négocie pas avec le réchauffement climatique.

#### La notion de "zéro émission nette" fait débat ? Pourquoi ?

Dans son article 4, l'accord de Paris fixe comme objectif de long terme de « parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ». Renvoyé à la deuxième moitié du siècle, cet objectif, préalablement intitulé « zéro émission nette », laisse la place à de nombreuses interprétations possibles. Il pourrait ainsi ouvrir la porte à l'utilisation massive de techniques inappropriées et dangereuses telles que le stockage et la séquestration du carbone, la compensation carbone et la géo-ingénierie. Plutôt que de réduire les émissions à la source.

et leur échange non régulé à travers le monde.

Certes, les droits humains ou la « transition juste » portée par les syndicats sont bien inscrits, mais dans des parties qui ne sont pas opposables en droit international.

L'accord, au final « reconnaît la réalité et l'ampleur de la menace que représente le changement climatique, mais ne nous emmène qu'à mi-chemin », a

déclaré Sharan Burrow, la secrétaire générale de la Confédération Syndicale internationale.

C'est donc la mobilisation des citoyens et des travailleurs qui sera déterminante. Les mobilisations en amont et pendant la COP 21 doivent se poursuivre et s'amplifier pour sauver la planète et construire une société plus juste. ♦

Monique Daune

## Le Grand Prix de la BD se féminise

Par sa réaction sur Facebook en découvrant son nom dans la liste des nominés du Grand Prix d'Angoulême, Riad Sattouf a provoqué l'événement. En déclarant souhaiter « être retiré de la liste » pour céder sa place à une femme, au motif qu'« il y a beaucoup de grandes artistes qui mériteraient d'y être », en citant quelques-unes et « en espérant toutefois réintégrer la liste le jour où elle sera plus paritaire ». Il a suffi de quelques lignes pour déclencher de nombreux partages et like, puis, dans la foulée, les réactions individuelles de plusieurs nominés, suscitant même la création d'un collectif d'auteurs appelant au boycott du vote, pour que finalement les organisateurs du festival annoncent qu'ils allaient « sans enlever aucun autre nom, introduire de nouveaux noms d'auteurs » dans la liste des 30 sélectionnés. On ne peut que saluer le courage de cet homme, - un vrai a-t-on envie de rajouter -. Du créateur d'Esther B., qui parle tellement juste en lieu et place d'une petite fille de 9 ans, on ne lira plus de la même manière les bulles sur la dernière page de l'Obs. Il a suffi de quelques lignes, pour enfin réveiller les consciences, et agrandir une plaie déjà béante. Ce n'est pas la réponse de Franck Bondoux, le directeur du festival, qui a arrangé les choses : en comparant les œuvres du dernier-né des beaux-arts à celles du Louvre, et en justifiant la présence masculine exclusive par le fait que « les artistes qui le composent ont une certaine maturité et un certain âge », on se dit que Riad Sattouf, né en 1978, a du même coup pris un sacré coup de vieux... Un prix ne reflète pas la réalité d'une communauté mais, à l'aune de l'histoire, il reste l'ADN d'un festival, il aide aussi un auteur à se propulser dans la sphère publique. En quarante-deux ans de festival, Florence Cesta est la seule femme à avoir été distinguée par le Grand Prix d'Angoulême (les créatrices BD ne représentent que 12,6 % de la profession). Reste à savoir si la relève féminine appréciera ce geste...

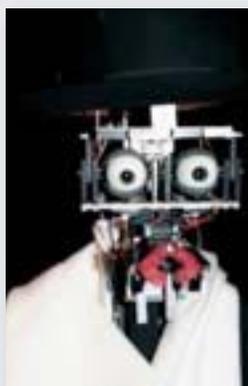
## Le cinéma en chiffres

Le Centre national du cinéma a publié les chiffres de la fréquentation des salles noires en 2015. Avec 206,06 millions de billets de cinéma vendus dans l'hexagone, le nombre de spectateurs est en baisse de 1,4 % par rapport à 2014, année record, mais reste excellent sur l'ensemble des dix dernières années. Et c'est encore la fréquentation la plus élevée d'Europe.



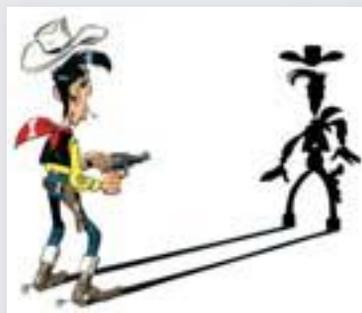
## Persona étrangement humain

Les avancées technologiques des dernières décennies ont donné à nos sociétés occidentales un scénario digne des plus grands films de science-fiction d'hier. Que cela révèle-t-il de nous, de notre société, de notre rapport à l'autre ? Un groupe d'anthropologues s'est penché sur la troublante relation, transfert ou confusion, que l'esprit entretient entre humain et non-humain. *Persona étrangement humain*, Du 26 janvier au 13 novembre au musée du Quai Branly.



## L'art de Morris

Lucky Luke a 70 ans et tire toujours plus vite que son ombre. Une exposition rétrospective, composée de plus de 150 planches de son créateur Maurice de Bevere (1923-2001), dit Morris, accompagne l'ouverture de la 43<sup>e</sup> édition du festival de la Bande dessinée d'Angoulême. L'occasion de retrouver les nombreuses aventures du cow-boy, les Dalton et Jolly Jumper. Du 28 janvier au 18 septembre.



## Fête du Graphisme n° 3

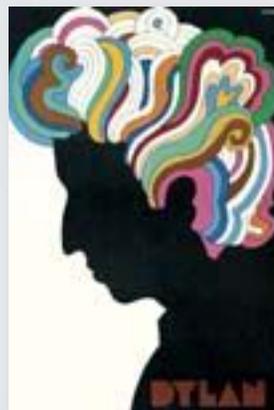
Paris capitale internationale de la création graphique ? C'est l'ambition de la Fête du Graphisme qui invite 39 graphistes à « Célébrer la ville », leurs créations seront affichées dans les abris bus, sur les Champs-Élysées. La Cité internationale des arts sera le lieu phare de plusieurs



expositions et rencontres : *Utopie et réalités*, *Graphisme*, *Rock et cinéma*... Buenos Aires et Stockholm engageront un face-à-face inédit à travers 14 studios graphiques. Un programme dense du 6 janvier au 16 février.

## Internationales graphiques

Eclairant un pan historique de la création graphique, la Bibliothèque de documentation internationale propose, avec un panorama exceptionnel d'affiches politiques, un retour sur les années 1970-1990. Des années marquées par de grandes mobilisations : contre la guerre du Vietnam, contre les dictatures latino-américaines ou l'apartheid... 170 pièces exposées à l'Hôtel national des Invalides, du 17 février au 29 mai.



## La BnF, toujours plus numérique

Dix-huit ans après sa création, la bibliothèque numérique de la BnF, Gallica, recense quelque 3,5 millions de documents disponibles en ligne. Une nouvelle version, lancée en octobre 2015, permet désormais à l'internaute d'exporter une partie de l'image en haute définition et ainsi accéder à des détails les plus infimes de tableaux, de photographies, de manuscrits. La navigation dans les documents est optimisée grâce à un visualiseur plus performant. Aux publications s'ajoutent vidéos et objets (monnaies, médailles, tissus, marionnettes, masques, costumes...). Partenaire de médiathèques de toutes sortes, Gallica, ressource féconde pour les chercheurs et les étudiants, et de plus en plus appréciée par les amateurs, compte 15000 visites quotidiennes.

# Suresnes cités danse, la vitalité du hip-hop

**S**'il est un festival qui peut réveiller le public de sa torpeur, c'est bien Suresnes cités danse. Dédiée à la musique et à la danse hip-hop depuis un quart de siècle, la manifestation a creusé un sillon tout neuf et donné une scène publique à un courant qui aurait pu se contenter d'être à la marge.

Suresnes cités danse a su se distinguer en ouvrant à sa création en 1993 les portes de la salle municipale Jean Vilar à la danse hip-hop, un courant alors très marginal. Fondateur du festival, le directeur du théâtre Olivier Meyer a ainsi contribué à lancer sur la scène toute une génération de chorégraphes, à l'instar de Mourad Merzouki, Farid Berki, ou encore Kader Attou. Nombreuses sont les créations

qui ont vu le jour à Suresnes, devenue la référence en matière de danse hip-hop et imposant courageusement sa singularité dans le monde de la danse contemporaine. Avec le soutien de l'État et du Département des Hauts de Seine, un centre de production, de formation et de diffusion de spectacles a même vu le jour en 2007, baptisé Cités danse connexions. Et la dynamique est loin d'être retombée, comme en témoigne le programme de cette 24<sup>e</sup> édition qui affiche, entre le 15 janvier et le 8 février, pas moins de six créations et quatre reprises, dont le célèbre *Pixel* de Mourad Merzouki.

## Un éclectisme plein de vitalité

Cette édition 2016 s'ouvre avec la création *Street Dance Club* de l'américain Andrew Skeels. Le spectacle, pétillant et énergique, véritable remède à la mélancolie, s'inspire de l'ambiance années 20 du Cotton Club. Le célèbre Andrew Skeels, également directeur des Ballets



Le festival Suresnes cité danse a su créer une passerelle entre les chorégraphes issus du mouvement hip-hop des années 80 et la danse contemporaine.

de Montréal, a voulu le créer avec le pianiste et compositeur Antoine Herv. Ensemble, ils ont écrit une partition inédite, mixant le jazz à toutes sortes de musiques venant rythmer les mouvements de sept danseurs hip-hop de haut niveau. Deux spectacles, *Compact* et *À Flux tendu*, sont produits par Cités danse connexions #1, conçu comme un tremplin pour les jeunes artistes. Ce premier programme

## Le festival en photos

Les photographies de Dan Aucante des répétitions et des spectacles sont exposées à la Médiathèque de Suresnes, du 5 au 17 janvier, puis dans les foyers Jean Vilar et de l'Aéroplane du Théâtre de Suresnes pendant toute la durée du Festival.

## Cités danse connexions

A la fois lieu et projet unique, porté par le Théâtre de Suresnes Jean Vilar, Cités danse connexions a été créé en 2007 dans le prolongement du festival, s'adressant aux danseurs et chorégraphes hip hop désireux de perfectionner leur art et de s'ouvrir à d'autres univers artistiques. Avec la danse hip hop comme chemin d'accès à la culture, offre depuis 2012 aux collégiens et lycéens des Hauts-de-Seine un parcours artistique, construit en lien avec les enseignants. En 2016, Farid Berki est le chorégraphe associé au projet artistique.

« maison », qui devrait repousser encore plus loin les limites de la danse et du hip-hop, est initié par deux forts tempéraments féminins, Jann Gallois et le Collectif 4<sup>e</sup> Souffle. Les rencontres entre breakers devraient elles aussi créer l'événement. Habitué des battles internationales, les breakers de Pokemon Crew et de Morning of Owl viennent s'affronter à Suresnes.

Quand le cinéma rejoint la danse hip-hop, ou quand l'actrice Mathilda May écrit pour un beatboxeur (Sly, star de la technique du « human beatbox » et ex-membre vocal de groupe Saian Supa Crew), Amala Dianor, danseur debout, et BBoy junior, danseur au sol. Cela donne simplement « Trio Amala, Junior, Sly », une ode à la richesse stylistique de trois grands artistes. Pour Mathilda May, formée au Conservatoire national de danse, c'est la première expérience hip-hop.

Cette édition s'achève, une fois n'est pas coutume, en poésie avec la reprise de la pièce *Des mondes et des anges*, pour laquelle la chorégraphe Dominique Rebaud a eu l'audace d'associer les poèmes de Rimbaud aux gestes du hip-hop. Créé en 1999, ce triptyque a fait sensation. Sa re-création dans une version pour six interprètes promet le même bonheur. ♦

Pauline Rivaud

# Après les attentats, la riposte culturelle

**A**près les attentats du 13 novembre, les réactions culturelles ont été nombreuses à la fois pour tenter de comprendre ce monde et pour affirmer l'humanisme comme seule utopie viable. Réactions des créateurs, des responsables publics et des individus.

Le 13 novembre, à Paris, la culture, ses acteurs, ses spectateurs et ses consommateurs, ont été la cible des terroristes qui ont choisi d'assassiner et de mutiler des centaines de jeunes femmes et hommes. Des personnes joyeuses de vivre qui manifestaient cette humeur commune en discutant aux terrasses des cafés ou en participant au concert du groupe rock *Eagles Of Death Metal* connu pour son engagement et son humour.

Les réactions culturelles à cet acte barbare ont été nombreuses et contrastées. Négatives d'abord pour des raisons de sécurité. Dès le week-end suivant, la fréquentation des grands musées parisiens a diminué de moitié et ne s'est toujours pas relevée, en raison de l'annulation de voyages touristiques dans la capitale et des visites scolaires mais

aussi d'une moindre appétence des Parisiens pour les sorties. Les salles de spectacles, cinéma compris, ont connu une désaffection encore plus vertigineuse de plus de 80%. La première quinzaine de décembre, les ventes n'avaient toujours pas retrouvé leur niveau habituel. Pour le seul Théâtre de la Ville, l'annulation des séances scolaires a laissé vides 8000 places.

Pour relancer les locations, la profession a imaginé l'opération « Ma place est dans la salle » le 18 décembre. Le résultat n'en est pas encore connu.

Afin d'aider les producteurs de spectacles et empêcher des fermetures de salle sans cela inévitables, l'assemblée nationale, sur proposition du ministère de la culture, a voté la création d'un fond spécial d'aide aux diffuseurs de spectacles et l'a doté de 4,5 millions d'euros.

## Réactions des artistes

Les artistes ne sont cependant pas restés inertes. Le premier fut Jean Julien, graphiste français vivant au Royaume-Uni, détournant, dans l'émotion de



la nuit du 13 novembre, deux dessins, celui de la Tour Eiffel et celui de *Peace and Love* pour son *Peace for Paris*. À Bruxelles, autre capitale touchée par les attentats, une pièce remplit tous les soirs le Théâtre Varia. *Djihad*, d'Ismael Saidi raconte avec humour le voyage de trois « bras cassés » en Syrie. Le spectacle était programmé à Lyon en janvier, mais le préfet a fait jouer l'état d'urgence... Il devrait être programmé très

bientôt au moins à Paris et à Nantes.

Le livre, plus intime, a su rassembler tous ceux qui attendaient une riposte culturelle à la hauteur des attentats. Depuis le 13 novembre, plusieurs titres ont connu une véritable ferveur, comme *Le traité sur la tolérance* de Voltaire. *Paris est une fête* d'Ernest Hemingway s'est vendu à 500 exemplaires par jour après les attentats, et Gallimard a réimprimé à 20 000 exemplaires l'édition de poche. L'éditeur de livres de jeunesse Alain Serres a avancé la sortie de l'album consacré au poème de l'écrivain marocain Abdellatif Laâbi, incarcéré et torturé par le régime d'Hasan II, qui commence par ces vers : « *J'atteste qu'il n'y a d'Être humain / que Celui dont le cœur tremble d'amour / pour tous ses frères en humanité* » (Images de Zaï, éditions Rue du Monde).

## Charlie, un an déjà

En un an, depuis l'attentat qui a décimé la rédaction, Charlie Hebdo a évolué par ses dessinateurs et ses lecteurs, mais n'a pas changé dans son contenu et son orientation éditoriale. Le journal a en effet désormais 180 000 abonnés et vend en moyenne par numéro 90 000 exemplaires. Le numéro anniversaire du 6 janvier commémorant l'attentat a montré que le nouveau public de Charlie n'était pas que de conjoncture ou de solidarité circonstancielle. Un million d'exemplaires ont été tirés. Et la couverture, plus provocatrice que jamais, représente Dieu armé jusqu'aux dents, sous le titre « L'assassin court toujours ». Ce qui a provoqué une réaction des responsables religieux. La conférence des évêques de France se demandant : « Est-ce ce genre de polémique dont la France a besoin ? ». En page intérieure, un édito de Riss confirme en mots la « Une ». Du pur Charlie. Sans eau dans le vin bien sûr.



Pour les anonymes, français ou étrangers, La place de la République à Paris est devenue le lieu de rassemblement silencieux.

### Réaction des citoyens

Pour les anonymes, français ou étrangers, La place de la République à Paris, comme après les attentats contre Charlie Hebdo, est devenue le lieu de rassemblement silencieux. Au pied de la statue, des milliers de messages, de dessins, de photos, de témoignages sont déposés par des hommes et des femmes qui veulent marquer leur solidarité. Ils sont patiemment mis à l'abri des ravages du temps par une équipe dédiée de la Ville de Paris qui photographie tous ces bouts d'émotion et les archive. Un peu partout en France, les places principales sont également devenues le lieu de solidarité avec les victimes et de soutien à la république laïque, mais égale-

ment à un mode de vie qui prend déjà le nom de « génération Bataclan ». Un humanisme, une générosité, un désir de vivre-ensemble à l'instar des syndicats (dont la FSU) qui appellent également à travailler ensemble « contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, le fondamentalisme et toutes les formes de totalitarisme ».

### Réaction des gouvernements

Si restera l'image de chef d'État qui, à l'instar de Barack Obama, ont tenu à se recueillir sur les lieux des attentats, l'action des gouvernements n'a pas privilégié la culture. À l'exception peut-être du gouvernement italien. Dès le 26 novembre, Matteo Renzi a promis d'investir autant d'euros dans la culture que dans la sécurité dans son pays : 1 milliard d'euros pour renforcer la sécurité, mais égale-

## Réseaux sociaux : Voltaire, Aragon et de jeunes inconnus

Dès le lendemain du 13 novembre, des citations d'écrivains ont parcouru les réseaux sociaux et habillé les places de France. À nouveau Voltaire, affiché dès janvier dans les rues avec « Je suis Charlie » pour son Traité sur la tolérance publié au moment de l'affaire Calas.

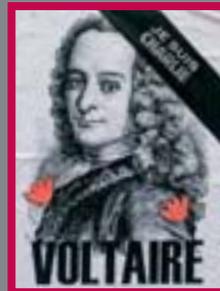
Autre grand écrivain de la démocratie, Victor Hugo a été contraint à l'exil par « Napoléon le petit ». Revenant de Guernesey, le 5 septembre 1870, il est accueilli par une foule nombreuse à qui il dit : « *Citoyens, Paris triomphera, mais à une condition : c'est que vous, moi, nous tous qui sommes ici, nous ne serons qu'une seule âme ; c'est que nous ne serons qu'un seul soldat et un seul citoyen, un seul citoyen pour aimer Paris, un seul soldat pour le défendre* ». Phrase adorée par les internautes.

Enfin Aragon a également été repris sur les réseaux pour une strophe de son poème Paris publié à la Libération dans La Diane française : « *Rien n'a l'éclat de Paris dans la poudre / Rien n'est si pur que son front d'insurgé / Rien n'est si fort ni le feu ni la poudre / Que mon Paris déflant les dangers* ».

Mais nos grands écrivains ne sont pas les seuls à avoir l'honneur des réseaux. Des anonymes qui publient des textes sont suivis par des milliers de personnes. Liké 208 000 fois, ce poème d'une jeune inconnue qui commence par « *Maman, j'ai beaucoup de choses à te dire. Ce soir, je suis rentrée dans cette grande salle et j'ai dansé. Dansé. Dansé...* »

Ce mot de chrisxp : « *There is no tragedy that can destroy our humanity - though our bodies are fragile, our souls are resilient* ». (Aucune tragédie ne peut détruire notre humanité. Même si nos corps sont fragiles, nos âmes sont résistantes) Un autre succès des réseaux (160 000 likes) vient d'une jeune poète indienne, Karuna Ezara Parikh, qui sort le drame de la seule capitale française : « *It is not Paris we should pray for. It is the word...* » (Ce n'est pas pour Paris que nous devrions prier. C'est pour le monde).

Le poème évoque les bombes qui détruisent partout dans le monde, dans l'indifférence générale et de la presse en particulier : « *Priez pour un monde / où les gens qui traversent des pays pendant des mois, / Avec ce qu'il leur appartient sur le dos, / apprennent qu'ils n'ont aucune place où aller.* »



ment 1 milliard d'euros pour la culture. « *Pour chaque euro supplémentaire investi dans la sécurité, il faut un euro de plus investi dans la culture* ». Le gouvernement transalpin entend consacrer 500 millions d'euros à la lutte contre la cybercriminalité et abonder de 500 millions d'euros le budget des armées. À parité, 500 millions d'euros seront destinés aux actions dans les ban-

lieues et 500 millions seront distribués sous forme de bourses d'études, des mesures de défiscalisation pour les Italiens participant au financement d'une association culturelle et de « pass culture ». Cette dernière initiative consiste en bons d'une valeur totale de 500 euros à dépenser pour la culture. Chaque Italien en recevra un à sa majorité. ♦

Jacques Mucchielli

# Alain Mabanckou : « Imager de plus en plus ma langue française »

Alain Mabanckou est le premier écrivain élu professeur au Collège de France à la Chaire annuelle de création artistique. Sa leçon inaugurale sera prononcée en mars.

## Quelle résonance a votre langue, le lingala, dans votre écriture ?

Dans mon écriture, le lingala est toujours en arrière-plan. Je pense que je réfléchis dans cette langue du Congo et qu'il y a toujours une bataille entre cette langue et la langue française. La langue française me donne la structure, le lingala le rythme. La force de l'oralité me donne le souffle de ce que je vais raconter. J'essaie d'imager de plus en plus ma langue française en m'appuyant sur la force des langues africaines.

## Vos livres, situés en Afrique, ont une force évocatrice universelle.

### Comment le percevez-vous ?

Mon pays d'origine le Congo est la source de mon inspiration. Un écrivain a toujours besoin d'un rattachement quelque part, il trace les frontières d'un pays, d'une contrée, voire d'un continent. Je suis toujours subjugué quand je lis Gabriel Garcia Marquez d'aller en Colombie, quand je lis Dostoïevski d'aller en Russie. L'écrivain a toujours ce petit territoire qu'il construit, déconstruit, arrange. Pour moi, c'est vraiment le Congo. Pour atteindre l'universalité il faut toujours partir de son territoire et ramener la petite chanson de son pays dans la grande musique mondiale. Le Congo n'est pas grand mais la littérature donne l'impression que c'est un vaste pays. C'est le pouvoir de l'imaginaire : rendre immense ce qui paraîtrait petit aux yeux de tous.

## Vous êtes né au Congo, avez vécu en France, enseignez aux États-Unis, le lien n'est pas distendu ?

Le lien n'est jamais distendu parce que l'écrivain est en quelque sorte greffier de la nostalgie : il a un senti-

ment de vide, de perte, et se met à chroniquer tout sentiment d'absence. La distance crée l'objet de la littérature. C'est parce que de loin je regarde mon pays que de près je l'écris avec une certaine précision.

## Dans le recueil *Bienvenue\** vous dites votre colère contre les grandes puissances...

Quand un peuple souffre, il faut cesser les discussions byzantines, les grands principes, il faut sauver ce peuple. On l'a vu sur la question des migrants en Europe, il y a eu de grands débats mais concrètement les gens continuent à souffrir. Pour un futur noyé, ce n'est pas le moment de commencer à lire les principes de la natation. Il faut d'abord le sauver et par la suite lui montrer ce qu'il faut faire.

## Que représente votre élection au Collège de France ?

Le Collège de France représente pour moi le temple de la pensée. Ce n'est plus la pensée française parce qu'on y compte des professeurs internationaux les plus réputés, les plus récompensés parfois. C'est l'institution supérieure dans l'enseignement, la recherche et la connaissance sur le plan mondial. Jusqu'alors cela représentait pour moi un bastion fermé, en tout cas pas ouvert à tout le monde. Qu'ils m'aient élu m'a beaucoup ému parce que depuis sa création en 1530 c'est une université populaire mais, dans la conscience et l'imaginaire français, réservée à une élite.

## Qu'allez-vous y exprimer ?

C'est une opportunité de ramener un peu de l'imaginaire africain au Collège de France. De 1530 à nos jours, beaucoup de choses se sont passées pour

Alain Mabanckou est né en 1966 à Pointe-Noire (Congo-Brazzaville). Auteur de nombreux recueils et romans, dont *Lumière de Pointe-Noire* (Seuil, 2013), *Mémoires de porc-épic* (Seuil, 2006) pour lequel il a obtenu le Prix Renaudot, *Verre cassé* (Seuil, 2005), *African psycho* (Le Serpent à plumes, 2003). Ses œuvres sont traduites dans une douzaine de langues. Il est professeur titulaire de littérature francophone à l'Université de Californie Los Angeles (UCLA).



l'histoire de l'Afrique. Au xv<sup>e</sup> siècle, où l'Africain n'est pas considéré comme un être humain mais comme un sauvage, on ne pouvait pas penser qu'un Africain viendrait au Collège de France parler de la littérature africaine. C'est un signe d'ouverture inédit. Le Collège dit aujourd'hui au monde entier que la littérature africaine, la pensée africaine, font partie de la connaissance mondiale et, à ce titre, qu'elles ne doivent plus être vues comme quelque chose d'exotique. Mon rôle consiste à ramener dans la marmite de la pensée mondiale la particularité de la pensée africaine, ce que certains appellent la pensée noire.

Cela arrive au bon moment, un moment où la France revisite son histoire. Et inscrire cette partie de l'histoire qui n'a jamais été dite dans le temple du savoir. À l'Académie française, nous avons eu Léopold Sédar Senghor, grand poète sénégalais, nous avons eu Assia Djebar, grande romancière du Maghreb, nous avons aujourd'hui Dany Laferrière, grand écrivain d'Haïti et de Québec. Au Collège de France, cela me fait plaisir d'apparaître comme un pionnier... ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

\* Le recueil *Bienvenue* (34 auteurs pour les réfugiés) est vendu en librairie 5 €, au bénéfice du Haut-Commissariat aux Réfugiés.



# Les Rencontres CASDEN Discussions de vos projets



Les grandes idées nécessitent de grandes équipes et de grandes compétences. Elles sont donc souvent le fruit de collaborations et de synergies entre personnes et entreprises. C'est pourquoi CASDEN vous propose des rencontres de discussion de vos projets avec des experts de votre secteur d'activité. Ces rencontres vous permettent de partager vos idées et de bénéficier de conseils et de conseils de spécialistes de votre secteur d'activité. Elles sont donc une excellente occasion de rencontrer des experts de votre secteur d'activité.



Plus d'informations sur les rencontres de discussion de vos projets sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

**casden** 

UNION FINANCIÈRE